



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de VERDUN s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2022**

DVV2021_0083

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Bernard GOEURIOT, Madame Angelina DE PALMA-ANCEL, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Christine PROT, Madame Sylvie BOURDIN WATRIN, Monsieur Fabrice WEISSE, Monsieur Bruno LAVINA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Philippe COLAUTTI, Monsieur Guillaume ROUARD, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Karen SCHWEITZER, Madame Dominique GRETZ, Monsieur Mathieu HOUSSON, Madame Julia RICHARD

Absents-excusés :

Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Diana MOUNZER, Madame Jacqueline BRABANT, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Cécile HAROS, Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE, Madame Jennifer GHEWY, Monsieur Quentin BROCHET, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Robert WEITEN, Madame Christel RENAUD

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Eric BAL à Monsieur Samuel HAZARD
- Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL à Madame Christine PROT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

Synthèse de la délibération

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

• **Contexte – Problématique**

Les documents relatifs au DOB 2022 figurent en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

PREND ACTE des orientations budgétaires de la Ville de Verdun pour l'exercice 2022.

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le

Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 02/12/2021
Qualité : VERDUN - M. Le Maire

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Réunion du Conseil Municipal du 24 Novembre 2021

7.1- Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) instauré par la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 s'impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité territoriale, il permet de faire le point sur l'évolution de la situation financière et d'examiner les orientations futures.

Compte-tenu de la mutualisation des moyens entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Verdun, les débats d'orientation budgétaire sont axés sur des analyses et des présentations communes aux deux structures.

Première partie : les éléments de contexte qui influent sur l'approche budgétaire

Il faut espérer que 2021 sera définitivement l'année de sortie de confinement et que la reprise économique constatée ces derniers mois se prolongera. La crise sanitaire et les changements climatiques bouleversent nos usages et nos systèmes organisations et demandent des ajustements rapides. Le débat d'orientation budgétaire 2022 s'inscrit par conséquent dans un niveau d'incertitude important, accentué par la période électorale en cours. Cet exercice demeure toutefois indispensable pour comprendre les évolutions en cours, les solutions envisageables, puis adapter notre gestion administrative et budgétaire en conséquence.

I -La crise du covid-19

Cette problématique est abordée dans le présent document uniquement sur sa dimension budgétaire.

1) un impact décalé sur nos marges de manœuvre budgétaire

Une perte budgétaire avait été anticipée l'année dernière à hauteur de 1,5 million d'euros pour la CAGV. Cela concernait essentiellement les pertes d'exploitation non compensées par une baisse équivalente de charges (Verdun Aquadrome, participation des familles, taxe de séjour, droits de place, autres prestations) et les mesures de soutien destinées à la population, au secteur économique et associatif (achats de masque pour la population, suivi des personnes en difficultés, subventions versées aux associations, prêts aux entreprises via le fonds résistance, accompagnement du commerce local...).

Ces évolutions ont bien été constatées, mais elles ont été compensées en grande partie par une réduction significative des charges de fonctionnement liées à la baisse d'activité générale. Le résultat de fonctionnement 2020 de la CAGV s'est établi à hauteur de 2 022 995 euros, soit une évolution à la hausse par rapport à 2019 (1 854 160 euros). De même, l'épargne nette de la Ville de Verdun est restée très élevée (3 823 207 en 2019 et 3 912 183 euros en 2020).

La crise du covid-19 a ainsi mis en évidence la difficulté d'un suivi plus régulier du taux de consommation budgétaire ce qui fragilise ensuite le degré de fiabilité des simulations budgétaires.

Il serait cependant imprudent de sous-estimer l'impact à venir de cette crise sanitaire pour la collectivité.

A court terme

→ Cela concerne notamment **les difficultés liées à la gestion touristique**. Le modèle économique qui consistait à équilibrer le financement de la SEML touristique via l'exploitation commerciale de la nouvelle citadelle basse n'est plus envisageable ; une participation financière annuelle devra sans doute être envisagée pour soutenir cette activité économique stratégique.

→ Cela concerne également une reprise économique au niveau international qui se traduit par une pénurie des matériaux et **un renchérissement très conséquent du coût des marchés publics en cours**.

A titre d'illustration, un courrier a été adressé le 11 octobre 2021 au Premier Ministre, Jean CASTEX, pour évoquer le surcoût financier lié à la création de la Médiathèque (cf annexe n°1). La tension mondiale croissante sur l'approvisionnement en matériaux de construction, accompagnée d'une hausse des prix depuis décembre 2020 a eu pour conséquence une réévaluation du montant initial de travaux de près d'un million d'euros au stade du « Dossier de Consultation des Entreprises », et mécaniquement une augmentation de la part d'autofinancement de la Collectivité.

L'exemple de la Médiathèque ne fait, en l'espèce, que préfigurer de nombreux cas à venir. Il a donc été demandé au Premier Ministre, d'étudier l'indexation des subventions versées par l'Etat sur le montant des travaux éligibles fixés au moment de l'attribution des marchés et non au stade APD afin de tenir compte des tensions sur les marchés et de la hausse des prix qui en découle.

Si cette situation devait perdurer sans mesures d'accompagnement significatives, de nombreuses collectivités seraient contraintes de reporter sine die, voire d'abandonner certains projets.

→ Cela concerne enfin **les dépenses relatives au patrimoine** de la collectivité car si la consommation énergétique globale du patrimoine a diminué (effet COVID, amélioration de la conduite des équipements, rénovation énergétique), **la facture énergétique continue d'augmenter**. A titre d'exemple, pour l'année 2020, la facture énergétique d'électricité relative aux équipements sportifs (hors aquadrome) a augmenté de 4,42% quand la consommation a baissé de 14,83% (effet COVID principalement). Cette tendance devrait se confirmer en 2021 et 2022 compte tenu du contexte actuel sur les énergies en Europe. L'article de la Gazette du 15 octobre 2021 (cf annexe n°2) est sans équivoque :

BUDGET

Prix de l'énergie : une bombe à retardement pour les collectivités

Publié le 15/10/2021 • Par [Olivier Descamps](#) • dans : [A la une](#), [Actu experts finances](#), [actus experts technique](#), [France](#)



Le boom des prix du gaz et de l'électricité va secouer les budgets publics. Les collectivités devront limiter la casse à court terme. Puis revoir leur stratégie d'approvisionnement.

A long terme

Comme pour la crise de 2008, il est probable que les collectivités soient directement ou indirectement mises à contribution pour participer à l'effort de désendettement national.

Ces incertitudes, à moyen et long terme, seront à prendre en compte dans la programmation prévisionnelle des nouveaux projets.

2) La situation financière et institutionnelle demeure un atout stratégique

La bonne santé financière de la CAGV ainsi que celle de la ville centre constituent des leviers importants pour sortir de cette crise hors norme. **L'épargne cumulée de la CAGV était de 4,9 millions en 2021 après affectation, celui de la ville centre de 1,3 million.** La dette cumulée de la CAGV et la ville centre est nettement inférieure à la moyenne nationale.

Sur le plan institutionnel, **notre niveau d'intégration constitue sans aucun doute, une plus-value indéniable pour surmonter collectivement cette crise majeure.**

II - Vote du budget en décembre : premier bilan

En dépit des difficultés inhérentes à la crise sanitaire, le budget de la Communauté d'Agglomération et celui de la Ville de Verdun ont bien été votés en décembre. L'objectif est d'insérer davantage la gestion budgétaire dans une approche pluriannuelle et managériale. Les premiers retours d'expérience nous confortent dans cette stratégie d'ensemble. Cependant, la crise sanitaire a mis en évidence les ajustements à réaliser pour fiabiliser la gestion prospective.

1) une approche macro-économique et pluriannuelle consolidée

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation annuel mais il doit s'inscrire dans une approche pluriannuelle afin de concilier le projet politique avec les marges de manœuvre de la collectivité.

Une étape supplémentaire a été réalisée en 2021 pour s'inscrire dans cette vision stratégique. La note de cadrage budgétaire 2022, qui fixe les enveloppes budgétaires dédiées à chaque direction, transmise à la mi-octobre, a été précédée préalablement d'une présentation en bureau puis en conférence des maires :

- du Plan Pluriannuel des Investissements (PPI)
- du Plan Pluriannuel du Personnel (PPP)
- de la Décision Modificative Générale (DMG), document référent pour le calcul des consommations budgétaires de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Si la prospective budgétaire demeure un exercice délicat, le fait de privilégier en amont une approche macroéconomique doit faciliter la conduite administrative du projet politique avec, notamment, la priorisation des projets d'équipement envisagés et leur mode de financement.

2) Une approche managériale facilitée

Le vote du budget en décembre permet une meilleure adéquation entre le projet politique de la collectivité, sa traduction budgétaire répartie par direction et sa déclinaison managériale à l'appui de la validation des feuilles de routes, puis de la tenue des entretiens professionnels à programmer en début d'année prochaine.

=> Cohérence du calendrier budgétaire avec les feuilles de route

Les feuilles de route sont programmées en novembre et début décembre, après connaissance de la lettre de cadrage et des contraintes budgétaires macroéconomiques, propres à la collectivité. Ce bilan d'étape entre élus et direction est indispensable pour ajuster les missions prioritaires au regard du projet politique et du projet d'administration. Ces orientations doivent alors faciliter l'élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur plusieurs années.

Ces feuilles de route seront également réactualisées en cours d'année après connaissance des résultats définitifs du compte administratif. Les ajustements, validés par l'autorité territoriale, seront budgétairement actés dans la Décision Modificative Générale votée en septembre.

=> Cohérence du calendrier budgétaire avec l'Employeur Unique Territorial

Dans le cadre de l'Employeur Unique Territorial, le vote du budget des communes adhérentes à la convention de mutualisation implique en amont une instruction technique avec les secrétaires de mairies intercommunales et les élus. Le vote du budget primitif en décembre pour la CAGV et la Ville centre facilite ainsi l'instruction des autres budgets qui sont traditionnellement votés en mars.

3) une lisibilité budgétaire perfectible

La crise sanitaire a mis en évidence la difficulté à proposer des simulations fiables, avant la fin de l'année, au regard de la Décision Modificative Générale (DMG), document référent pour l'estimation des consommations budgétaires de l'exercice en cours et des exercices suivants. Les écarts constatés entre le total des crédits votés et le taux de consommation réel sont encore trop importants.

Pour concilier réactivité et contrôle budgétaire, les lignes directrices suivantes ont été adoptées :

Chaque direction dispose d'une autonomie de gestion au niveau du chapitre. Ainsi le directeur ou la directrice dispose de toute la latitude pour répondre le plus rapidement possible aux sollicitations des élus et procéder ensuite à des régularisations budgétaires internes.

En contrepartie, le taux de consommation des crédits budgétaires doit faire l'objet d'une analyse d'écart, via une note interne, à présenter chaque année au Président. Il en est de même

pour la présentation de la DMG. **C'est le suivi de l'enveloppe budgétaire globale de la direction qui conditionne alors l'ajustement des feuilles de route.**

Pour améliorer le suivi budgétaire et faciliter la décision politique, des expérimentations sont en cours avec la nomination de référents financiers pour accompagner, comme prestataire technique, les directions dans leur gestion budgétaire quotidienne.

III/ Bilan provisoire des travaux réalisés au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dès la fin de la période de confinement, la CLECT s'est réunie au 1^{er} juillet 2021 pour une présentation des enjeux financiers, plus de 6 ans après la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Un comité de pilotage a été créé et cette présentation générale s'est accompagnée ensuite par la planification de rencontres individuelles au sein de chaque commune pour expliquer, en particulier aux nouveaux élus, l'historique des décisions prises et les réflexions en cours, notamment au regard des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ces rencontres ne sont pas toutes terminées. L'objectif final est de réunir à nouveau la CLECT et proposer un ajustement des Attributions de Compensations ou des lignes directrices adoptées à l'unanimité.

1) Présentation de l'observatoire budgétaire et fiscal

Ces réunions ont d'abord été consacrées à l'analyse budgétaire de la commune via la présentation d'un plan pluriannuel propre à la commune. La méthode utilisée répond à des procédures homogènes et vérifiables. Cela permet des analyses comparatives d'une commune à une autre et une meilleure compréhension des évolutions budgétaires constatées après les transferts de compétence.

Ce diagnostic partagé est un préalable indispensable pour faciliter les décisions votées à l'unanimité. Ainsi, il sera beaucoup plus aisé de proposer un ajustement de l'attribution de compensation, pour une commune donnée, si cela résulte de faits vérifiables et argumentés.

Le Plan Pluriannuel des Investissements de la CAGV a été présenté à l'appui d'un suivi analytique par commune. A long terme, ce suivi vise à favoriser les décisions budgétaires en faveur des territoires géographiques en retard au niveau des réalisations antérieures.

2) Evolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences.

Un tableau de synthèse a été présenté de manière détaillée aux membres de la CLECT puis ensuite lors des entretiens individuels avec le comité de pilotage au sein des communes. Il recense, pour chaque commune, les évolutions de l'Attribution de Compensation depuis la création de la CAGV (transferts des impôts économiques et/ou reprises des anciennes AC / neutralisation fiscale / transferts de compétences / ajustements spécifiques).

Ce document sera soumis ce jour à l'approbation du conseil Communautaire.

Pour chaque transfert de compétence, une analyse comparative a été effectuée entre la détermination de l'AC correspondante et les dépenses nettes effectives réalisées au sein de la CAGV.

Il y a un consensus général pour acter que les dépenses réalisées par la CAGV ont permis un nivellement des prestations par le haut. Elles sont, de ce fait, nettement supérieures aux ressources initiales (AC et/ou budget 2014 des anciennes structures).

- ➔ Compétence scolaire : + 1,2 M€ entre 2014 et 2021
- ➔ Compétence voirie : + 0,9 M€ entre 2016 et 2021

Il y a également un consensus général pour ne pas financer cette évolution budgétaire par une augmentation des AC.

Il existe toutefois un décalage structurel entre les AC votées et les charges nettes assumées par la CAGV. **Cet effet de ciseau devra être ajusté soit par une évolution des recettes fiscales, soit par un report significatif des projets d'investissement et/ou des dépenses récurrentes liées à l'entretien patrimonial.**

Cette réflexion est en cours et sera affinée après une connaissance plus précise des résultats budgétaires 2021 et des perspectives d'évolution.

3) Présentation des observations de la CRC ayant une incidence directe ou indirecte sur l'évolution des AC.

Le pacte financier et fiscal de solidarité

Le pacte financier et fiscal adopté avant la création de la Communauté de Communes s'est concrétisé par l'application du principe de neutralisation fiscale dont l'application a fait l'objet d'une présentation individualisée au sein de chaque commune.

Au regard des données de droit commun, le versement d'une dotation de solidarité devrait principalement profiter à la commune centre et à la commune de THIERVILLE.

La réforme fiscale initiée en 2019 avec la suppression progressive de la taxe d'habitation limite essentiellement le pouvoir fiscal des communes au vote des taxes foncières avec, de surcroît, l'application d'un coefficient correcteur qui ne facilite pas la lecture budgétaire.

Le pacte financier et fiscal de solidarité sera affiné uniquement après la fin des réunions individuelles avec chaque commune et après adoption de lignes directrices validées par la CLECT.

Les fonds de concours

Comme évoqué lors des DOB précédents, la recommandation d'une révision de l'attribution de compensation versée par la Ville centre pour réduire le versement récurrent des fonds de concours se heurte au principe de droit commun qui associe une AC au transfert d'une compétence. Cette recommandation viendrait également neutraliser l'application d'une dotation de solidarité avec des flux budgétaires contradictoires.

Pour la ville centre, les pistes envisagées seraient un ajustement coordonné de plusieurs variables d'ajustement avec :

- une diminution des fonds de concours à hauteur de 2,5 millions annuels au lieu de 4 millions
- une dotation de solidarité symbolique de 1 euros pour ne pas réduire davantage les marges de manœuvre budgétaire de la CAGV
- le versement d'une attribution de compensation complémentaire pour financer l'intégralité des compétences qui seront transférées au CIAS

Les transferts des compétences

L'exercice de la compétence espace vert a donné lieu à de nombreux débats au sein de chaque commune. La difficulté juridique soulevée par la CRC n'est plus d'actualité puisque le législateur offre maintenant une plus grande liberté de gestion pour l'exercice d'une compétence facultative.

Pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Charny, un audit « espace vert » sera proposé pour évaluer les améliorations possibles via, par exemple, le recours à une centrale d'achat et/ou la convention de mutualisation. Chaque commune aura la possibilité d'adopter le schéma organisationnel qui lui convient le mieux, y compris celui de ne rien changer.

Pour les autres communes (ex codecom de Verdun et Belleray), deux solutions alternatives sont à l'étude.

La première consiste à un retour pur et simple de la compétence espace vert au sein de chaque commune, avec, en parallèle, un ajustement proportionnel des AC.

La deuxième serait de confier aux secrétaires de mairie intercommunales, via la convention de mutualisation, la gestion d'enveloppes budgétaires permettant une gestion de proximité plus efficace, en adéquation avec les attentes des élus communaux. La définition précise des prestations déterminera le montant des enveloppes déconcentrées. Des évolutions à la hausse seront alors envisageables à l'appui du versement d'un fonds de concours.

Ces deux alternatives sont actuellement à l'étude.

IV/ Bilan d'étape de la nouvelle convention de mutualisation axée sur l'employeur unique territorial

Le comité de suivi de la mutualisation s'est réuni le 30 août 2021 pour effectuer un premier bilan d'étape sur l'application de la nouvelle convention de mutualisation et proposer des lignes directrices permettant de faciliter la mise en place progressive de l'employeur unique territorial.

1) Rappel des principes fondateurs

La convention de mutualisation est un compromis complexe entre les observations de la Chambre Régionale des Comptes et les principes fondamentaux qui président notre gestion mutualisée initiée en 2002 par l'ex codecom de Verdun. Ce compromis débouche sur l'émergence de solutions très innovantes

Une innovation politique

La nouvelle convention de mutualisation repose sur la conception d'une organisation administrative très intégrée avec:

- la création d'**un service commun "Support"**

La Communauté d'Agglomération apporte à ce service commun l'ensemble des directions rattachées à une fonction support ou d'expertise non affectée à une compétence. Il s'agit de la gestion des systèmes d'information (SI), des ressources financières, humaines et juridiques, ainsi que les services généraux.

- la création d'**un service commun "territorialisé dit de proximité"**, un par commune adhérente

Pour chaque commune adhérente, ce service commun intègre l'ensemble des agents communaux non transférés au titre d'une compétence intercommunale. Ces agents de proximité pourront concomitamment mettre en œuvre les actions communales décidées par l'élu local ou l'assemblée locale et participer directement à l'action communautaire en déclinant la politique communautaire à l'échelle locale.

L'objectif final est de concevoir une gestion administrative unifiée, au service des élus communaux et intercommunaux, qui œuvre sur l'ensemble du territoire de la CAGV quelle que soit la compétence, transférée ou non.

Une innovation managériale

L'organisation administrative est axée sur un **organigramme unique** et **l'agent comme seule unité d'œuvre budgétaire**.

Le principe d'un mode de calcul uniforme pour répartir les charges budgétaires a été maintenu quelle que soit la direction concernée. A chaque agent, est associée une clé de répartition en lien avec son positionnement dans l'organigramme, sa fiche de poste et les missions annuelles effectuées.

Une co-construction qui repose sur l'expérimentation et l'évaluation

La mutualisation est le fruit d'une expérimentation progressive initiée depuis plus de 20 ans. Seule une réussite de terrain permettra une adhésion collégiale.

Pour chaque nouvelle commune qui souhaite adhérer, **des simulations "AVANT - APRÈS"** seront réalisées pour vérifier que la contribution communale demandée au titre de la convention de mutualisation sera plus avantageuse, avec, notamment, une affectation de 50% de la secrétaire de mairie en service support.

Il est également acté que les secrétaires de mairie doivent assurer **un présentiel au sein de leur commune**, même pour l'accomplissement des missions du service "support". Un travail collaboratif au sein des directions, notamment la direction financière pour le suivi du budget communal avec un logiciel commun est à concevoir.

Si la nouvelle convention de mutualisation fixe un cadre juridique cohérent avec les lois en vigueur, son application effective n'est pas figée. **Cette nouvelle organisation reste à inventer avec la participation active des élus et des agents concernés.**

2) Propositions de lignes directrices facilitant cette nouvelle organisation

Ajustement du calendrier du comité de suivi

Il est proposé de réunir chaque année le comité de suivi en fin de journée complémentaire pour valider les quotités de temps affectées aux agents.

Ainsi, en une seule réunion, les régularisations définitives propres à chaque entité budgétaire seront validées par le comité et les écritures comptables de fin d'exercice constatées dès le lendemain.

Validation politique des quotités de temps en amont du comité de pilotage afin de mesurer les incidences budgétaires (budgets annexes, budgets communaux)

Au même titre qu'une procédure de recrutement, la modification de la quotité de temps d'un agent a des conséquences budgétaires et implique préalablement une validation politique. Il est proposé de formaliser cette validation politique au niveau des fiches de postes qui font l'objet d'une validation chaque année dans le cadre des entretiens professionnels.

Ajustement de l'organigramme et des plannings horaires pour faciliter l'intégration des agents d'un service commun "territorialisé dit de proximité"

Il est proposé la création d'une direction des services territorialisés dits de proximité sous le contrôle du DGA en charge du projet « Employeur Unique Territorial ». Cette direction serait composée de l'ensemble des secrétaires de mairie des communes adhérentes à la convention de mutualisation et des agents des services communs territorialisés. Pour les communes importantes comme THIERVILLE, la secrétaire de mairie aura sous son autorité et pour la quotité de temps concernée, l'ensemble des agents affectés au service commun de la commune.

Cette clarification de l'organigramme devrait faciliter l'organisation des entretiens individuels ainsi que les échanges avec les autres directions

Il est également proposé une planification pour la première année d'intégration de la secrétaire de mairie intercommunale, de journées de formation au sein des autres directions de la CAGV.

Intégration des outils informatiques, y compris les logiciels, dans les charges logistiques.

Il est proposé qu'aucune dépense informatique ne soit affectée sur un budget communal. Soit il s'agit d'une dépense clairement identifiée pour l'exercice d'une compétence intercommunale (prise en charge à 100% sur le budget principal de la CAGV), soit il s'agit d'une dépense logistique affectée au service support (prise en charge par tous les budgets au prorata des charges directes de personnel).

Les prestations de la direction informatique (acquisitions ordinateurs, photocopieurs, logiciels...) seront assurées selon des règles de gestion homogènes sur l'ensemble du territoire.

Mutualisation de l'absentéisme pour les services territorialisés dits de proximité

Pour mémoire, au niveau des recettes, les atténuations de charges (chapitre budgétaire « 013 »), qui intègrent notamment les indemnités perçues au titre de la maladie ordinaire, ne sont pas individualisées par commune mais globalisées puis réparties au prorata des charges directes. Au niveau des dépenses, les effectifs de la CAGV sont alors suffisants pour éviter le recours à une assurance qui génère un coût financier et un coût administratif.

Cette mutualisation est plus difficile à mettre en œuvre pour une commune rurale et /ou une petite structure dont les effectifs sont réduits. Le risque « maladie » peut alors avoir des conséquences budgétaires très préjudiciables.

Il est par conséquent proposé de formaliser la mise en œuvre d'une solidarité pour la gestion de l'absentéisme. Le remplacement d'un agent d'un service commun territorialisé en congé maladie depuis plus de trois mois sera pris en charge par le service support, dont le coût global est réparti au prorata des charges directes de toutes les entités adhérentes.

Suppression des charges patrimoniales dans le calcul des charges logistiques

La gestion administrative a vocation à se répartir sur l'ensemble du territoire pour optimiser un service de proximité. Dans cette perspective, la mutualisation initiale des charges logistiques du siège social (fluide, amortissement de l'entretien patrimonial, mobilier..) n'est plus justifiée puisque les communes adhérentes assument ce financement pour leur propre mairie.

3) Point sur les adhésions en cours

En 2021, les communes adhérentes sont :

BELLERAY
CHAMPNEUVILLE
HAUDAINVILLE
THIERVILLE
VERDUN

Les échanges avec les communes ont permis d'identifier la candidature de 4 communes supplémentaires pour une adhésion en 2022 :

CHATTANCOURT
DOUAUMONT-VAUX
SIVRY LA PERCHE
VACHERAUVILLE

Une instruction est en cours pour réaliser les simulations budgétaires et assurer la migration sur le logiciel « finances ». Une évaluation sera proposée chaque année en conférence des maires avec le témoignage des maires et des secrétaires de mairie intercommunales des communes adhérentes.

Les modalités d'application de la nouvelle convention de mutualisation méritaient un éclaircissement approfondi dans le présent DOB au regard des multiples interrogations constatées lors des échanges avec les communes.

Deuxième partie : Evolutions et orientations budgétaires

I - Situation financière globale estimée à la fin de l'exercice budgétaire 2021

1) Approche budgétaire synthétique

Le compte administratif provisoire 2021 est estimé en fonction principalement des crédits budgétaires votés. Cela aboutirait aux résultats suivants:

Ville VERDUN	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat de l'exercice	-2 264 000	1 413 000	-851 000
Résultat reporté	3 537 108	1 326 864	4 863 972
Résultat cumulé	1 273 108	2 739 864	4 012 972

Ces simulations sont réalisées au vu des tableaux de bord référents (Plan Pluriannuel des Investissements et Plan pluriannuel du Personnel puis un taux de consommation budgétaire proche de 100% pour les autres lignes budgétaires). Il s'agit par conséquent d'une approche prudentielle et les résultats constatés en fin d'année devraient par conséquent être plus favorables.

Au-delà d'une vision budgétaire annuelle, les simulations retenues dans le plan Pluriannuel Général visent à démontrer que la Ville de Verdun a la capacité de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les principaux ratios de structures et de niveaux donneraient les résultats suivants :

RATIOS BRUTS CAGV (décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005)	2021	2021 corrigé
(1) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	415	415
(2) Produit des impositions directes par habitant	144	144
(3) Recettes réelles de fonctionnement par habitant	663	651
(4) Dépenses d'équipement brut par habitant	465	465
(5) Dette en capital au 31 décembre par habitant	231	213
(6) Dotation globale Fonctionnement par habitant	384	384
(7) Dépenses Personnel/Dépenses réelles Fonctionnement	4,32%	31,38%
(9) Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la Dette/Recettes Réelles de fonctionnement	65,13%	66,05%
(10) Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de Fonctionnement	70,11%	71,44%
(11) Encours de la Dette (au 31/12) / Recettes réelles de Fonctionnement	40,85%	32,67%
(12) Encours de la Dette (au 31/12) / Epargne brute	1,1	0,9
(13) Encours de la dette (au 31/12) / recettes fiscales	1,9	1,5
(14) Part des dépenses de Fonctionnement affectées aux intérêts de la Dette	3,20%	3,20%
(15) Annuité / Recettes Réelles de Fonctionnement	4,54%	4,31%
(16) Dép. de personnel + Annuités / R. R. F.	7,24%	24,33%
(17) Epargne brute / Recettes réelles de Fonctionnement	37,41%	36,22%

Les ratios retraités « 2021 corrigés » tiennent compte de la convention de mutualisation et du partage d'une partie de l'encours de la dette entre la Ville Centre et la Communauté d'Agglomération.

Avec l'harmonisation des transferts de compétence, l'évolution de l'encours de dette a évolué comme suit :

Commune de Verdun

ETAT DE LA DETTE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ENCOURS A REMBOURSER AU 1ER JANVIER DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE	7 614 390	6 918 532	6 189 408	5 600 440	5 305 570	4 995 827
-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX REMBOURSES (hors réaménagement)	695 858	729 124	588 968	294 870	309 743	325 389
Dont Emprunts Remboursés par anticipation	0	0	0	0	0	0
+	+	+	+	+	+	+
CAPITAUX EMPRUNTES HORS REAMENAGEMENT	0	0	0	0	0	0
=	=	=	=	=	=	=
ENCOURS RESTANT A REMBOURSER AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE	6 918 532	6 189 408	5 600 440	5 305 570	4 995 827	4 670 438
-	-	-	-	-	-	-
ENCOURS A REMBOURSER PAR L'EPCI AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE	1 554 027	1 656 967	1 423 303	1 249 584	1 074 058	896 531
=	=	=	=	=	=	=
ENCOURS NET VILLE DE VERDUN A REMBOURSER AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE	5 364 505	4 532 441	4 177 136	4 055 986	3 921 770	3 773 907
=	=	=	=	=	=	=
ENCOURS NET VILLE DE VERDUN PAR HABITANT AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE	274	234	219	220	213	205
CAPITAUX REMBOURSES (hors réaménagement)	695 858	729 124	588 968	294 870	309 743	325 389
-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX REMBOURSES PAR L'EPCI	204 888	419 496	233 664	173 719	175 527	177 527
=	=	=	=	=	=	=
CAPITAUX NETS REMBOURSES (hors réaménagement)	490 970	309 628	355 305	121 150	134 216	147 862
INTERETS REMBOURSES	330 932	299 903	248 392	251 754	240 715	243 000
Dont ligne de Trésorerie	0	0	0	0	0	0
-	-	-	-	-	-	-
INTERETS REMBOURSES PAR L'EPCI	50 243	45 181	39 882	35 979	34 860	33 600
=	=	=	=	=	=	=
INTERETS NETS VILLE DE VERDUN	280 689	254 722	208 510	215 774	205 855	209 400

L'encours de dette par habitant est passé de 478 euros en 2014 à 213 euros en 2021

L'état de la dette de la Communauté d'Agglomération a évolué comme suit :

Agglomération de Verdun

ETAT DE LA DETTE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
------------------	------	------	------	------	------	------

ENCOURS CONTRACTES PAR L'EPCI (1641) +	11 832 683	11 398 458	12 530 806	11 820 453	13 445 288	17 496 661
ENCOURS CONVENTION VERDUN (168741) +	1 958 426	1 758 915	1 554 027	1 656 967	1 423 303	1 920 310
ENCOURS CONVENTIONS Communes Charny (168741) =		270 325	58 325	49 052	39 436	29 465
ENCOURS AU 1er JANVIER (1)	13 791 109	13 427 698	14 143 157	13 526 472	14 908 027	19 446 435
REMBT EMPRUNTS EPCI (1641) dont reprise de compétence (art 1641) +	434 225 61 436	579 968 63 659	710 352 241 618	875 165 245 874	948 627 243 790	921 670 239 234
REMBT CONVENTION VERDUN (168741) Dont Reprise compétence scolaire "Verdun" +	199 511	204 888	419 496 208 974	233 664 52 244	173 719 52 244	175 527 52 244
REMBT CONVENTION "CHARNY" (168741) Reprise compétence voirie et scolaire =	0	212 001	9 273	9 616	9 971	74 190
CAPITAUX REMBOURSES (2) * <i>Dont Emprunts Remboursés par anticipation</i>	633 736 0	996 856 0	1 139 121 0	1 118 445 0	1 132 317 0	1 171 387 0
CAPITAUX EMPRUNTES (3) *	0	0	0	2 500 000	5 000 000	0
REPRISE TRANFERTS DE COMPETENCES (4) encours cumulés	475 720	1 712 315 2 124 377	522 436 2 196 220	1 898 103	1 602 069	1 310 592
ENCOURS AU 31 décembre (1)-(2)+(3)+(4) Ratio encours par habitants	13 157 373 438	14 143 157 464	13 526 472 449	14 908 027 498	18 775 710 641	18 275 048 624
Encours compétences transférées	475 720	2 394 702	2 254 545	1 947 154	1 641 505	1 340 057
ENCOURS AU 31 décembre HORS TRANFERTS Ratio hors transferts de compétences	12 681 653 422	11 748 455 386	11 271 927 374	12 960 873 433	17 134 204 585	16 934 991 578
CAPITAUX REMBOURSES * +	633 736	996 856	1 139 121	1 118 445	1 132 317	1 171 387
INTERETS REMBOURSES Dont ligne de Trésorerie =	599 307 0	674 018 0	605 024 0	596 230 0	622 948 0	623 498 0
ANNUITES *	1 233 043	1 670 874	1 744 146	1 714 675	1 755 265	1 794 885

42 180	reprise compétence scolaire Haudainville
1 940 461	reprise compétence voirie et éclairage public
522 436	reprise compétence scolaire Verdun

L'analyse comparative des ratios consolidés de la Communauté d'Agglomération de Verdun et de la Ville de Verdun donne une indication sur l'évolution de nos marges de manœuvre budgétaire. La moyenne nationale retenue est très relative du fait de notre spécificité (agglomération de 30 000 habitants) et du décalage de deux ans, mais cela permet d'avoir un repère extérieur stable.

En conclusion, la situation financière de la Ville de Verdun demeure très satisfaisante. L'épargne nette (marge d'autofinancement courante) est proche de 4 millions d'euros. L'épargne brute reste élevée, de l'ordre de 36 % par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

2) Structure et gestion de la dette

Cette présentation spécifique est prévue à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et répond aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours	4 995 827,41	Nombre d'emprunts *	4
Taux actuariel *	4,69%	Taux moyen de l'exercice	4,67%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2021

Annuité	553 947,75	Amortissement	309 742,95
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	244 204,80	ICNE	84 665,59

Extinction

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
-----	---------------	---------	----------	-----------	-----------	--------	-------

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

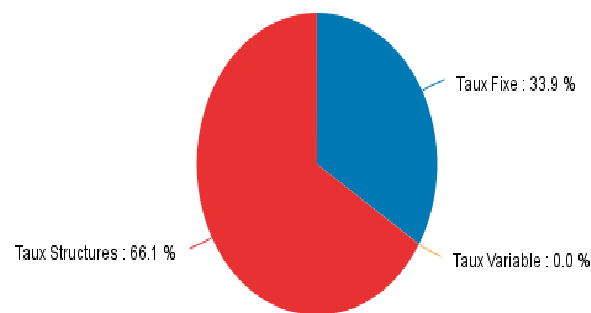


ID : 055-215505454-20211124-DVV2021_0083-DE

2021	5 305 570,36	553 947,75	244 204,80	4,67%	4,64%	309 742,95	553 947,75
2022	4 995 827,41	557 365,38	231 976,84	4,72%	4,69%	325 388,54	557 365,38
2023	4 670 438,87	560 967,90	219 120,45	4,78%	4,74%	341 847,45	560 967,90
2024	4 328 591,42	565 251,19	206 088,07	4,86%	4,80%	359 163,12	565 251,19
2025	3 969 428,30	568 696,76	191 315,45	4,94%	4,87%	377 381,31	568 696,76
2026	3 592 046,99	455 727,84	176 280,17	4,95%	4,97%	279 447,67	455 727,84
2027	3 312 599,32	457 243,25	162 308,79	4,94%	4,96%	294 934,46	457 243,25
2028	3 017 664,86	364 407,86	147 968,73	4,95%	4,96%	216 439,13	364 407,86
2029	2 801 225,73	365 710,78	136 523,62	4,93%	4,95%	229 187,16	365 710,78
2030	2 572 038,57	367 525,18	124 836,39	4,92%	4,94%	242 688,79	367 525,18
2031	2 329 349,78	369 451,79	112 463,05	4,90%	4,92%	256 988,74	369 451,79
2032	2 072 361,04	322 899,72	99 968,90	4,89%	4,90%	222 930,82	322 899,72
2033	1 849 430,22	275 981,67	90 193,12	4,88%	4,88%	185 788,55	275 981,67
2034	1 663 641,67	278 365,69	81 132,57	4,88%	4,88%	197 233,12	278 365,69
2035	1 466 408,55	280 896,57	71 513,89	4,88%	4,88%	209 382,68	280 896,57
2036	1 257 025,87	283 751,31	61 470,66	4,89%	4,88%	222 280,65	283 751,31
2037	1 034 745,22	286 435,65	50 462,51	4,88%	4,88%	235 973,14	286 435,65
2038	798 772,08	289 463,70	38 954,56	4,88%	4,88%	250 509,14	289 463,70
2039	548 262,94	292 678,22	26 737,72	4,88%	4,89%	265 940,50	292 678,22
2040	282 322,44	296 128,48	13 806,04	4,89%	4,89%	282 322,44	296 128,48

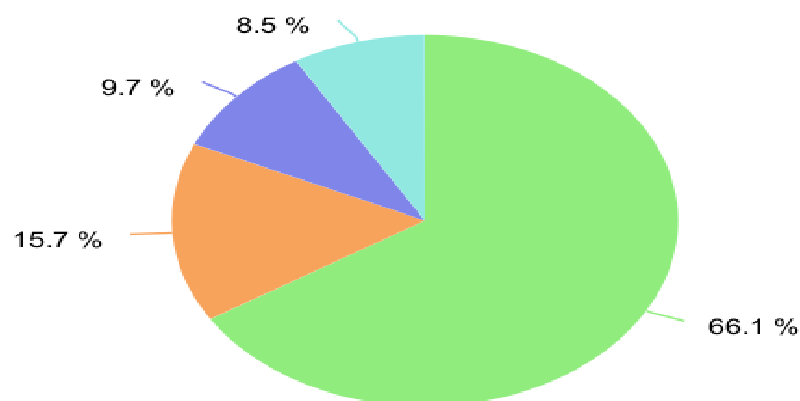
Index

Types de Taux



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	1 693 022,75	0,00	3 302 804,66	4 995 827,41
%	33,89%	0,00%	66,11%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans		11 ans, 4 mois	8 ans, 10 mois
Duration	3 ans, 7 mois		8 ans, 4 mois	6 ans, 9 mois
Nombre d'emprunts	3	0	1	4
Taux actuariel	4,31%	0,00%	4,88%	4,69%
Taux moyen	4,28%	0,00%	4,88%	4,67%

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
DEXIA Credit Local	-	66,11	3 302 804,66
Crédit Foncier	-	15,67	782 959,61
Caisse d'Epargne	-	9,71	484 992,49
C.L.F./DEXIA	-	8,51	425 070,65
TOTAL			4 995 827,41

Population municipale	91	5,81%	94	3,30%	93	1,06%	94	1,08%	95	1,06%	97	2,11%
Population comptée à part	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0	0	0	0	0
Population Totale	92	5,75%	95	3,26%	94	1,05%	94	0,00%	95	1,06%	97	2,11%
Population DGF	94		97		96		96		95		97	
VACHERAUVILLE												
Population municipale	161	4,5%	172	6,8%	174	1,2%	175	0,6%	177	1,1%	182	2,8%
Population comptée à part	7	0,00%	7	0,00%	4	#####	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%
Population Totale	168	4,35%	179	6,55%	178	-0,56%	179	0,56%	181	1,12%	186	2,76%
Population DGF	170		181		180		179		181		186	
DOUAUMONT-VAUX (à cpter de 2019) Avt VAUX-DEVANT-DAMLOUP												
Population municipale	70	4,48%	72	2,86%	74	2,78%	81	9,46%	81	0,00%	80	-1,23%
Population comptée à part	0	-100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Population Totale	70	1,41%	72	2,86%	74	2,78%	81	9,46%	81	0,00%	80	-1,23%
Population DGF	71		73		75		82		82		81	
BELLERAY												
Population municipale	464	1,09%	475	2,37%	484	1,89%	496	2,48%	508	2,42%	514	1,18%
Population comptée à part	8	0,00%	8	0,00%	11	#####	12	9,09%	12	0,00%	12	0,00%
Population Totale	472	1,07%	483	2,33%	495	2,48%	508	2,63%	520	2,36%	526	1,15%
Population DGF	473		484		496		524		532		535	
CAGV												
Municipale	28 469	1,42%	28 933	1,63%	28 636	1,03%	28 434	0,71%	28 026	1,43%	27 727	-1,07%
Population comptée à part	1 547	0,32%	1 528	1,23%	1 510	1,18%	1 476	2,25%	1 263	#####	1 251	-0,95%
Population Totale	30 016	1,36%	30 461	1,48%	30 146	1,03%	29 910	0,78%	289 29	2,08%	28 978	-1,06%
DGF	30 192		30 637		30 331		30 105		490		29 207	

Des écarts importants d'une année sur l'autre peuvent être liés à la méthode statistique de recensement et l'analyse sera d'autant plus fiable qu'elle porte sur une durée longue.

Au-delà de l'analyse économique et sociale, l'évolution de cette donnée a une répercussion immédiate sur le calcul des dotations d'état.

Les simulations budgétaires ont été définies sur l'hypothèse d'une population constante.

II - Evolution des recettes de fonctionnement

Elles conditionnent les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité.

1) Evolution des recettes fiscales et des taxes

a) Le produit des contributions directes

Le produit des contributions directes votées pour 2021 s'évalue à 2 649 327 euros, soit une évolution de +6,72% par rapport à l'année 2020, du fait de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation compensée par un transfert des taux départementaux de fonciers bâti. Cela se décompose comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe Habitation *	1 550 603	4,34%	67 296
Taxe Foncier Bâti	20 391 000	32,50%	6 627 075
coefficient correcteur			-4 080 248
Taxe Foncier Non Bâti	133 600	26,35%	35 204
Rôles complémentaires			0
		TOTAL	2 649 327

* les bases de taxe d'habitation correspondent aux résidences secondaires et aux logements vacants.

L'application du coefficient correcteur vient neutraliser, au regard des données 2020, la différence entre le transfert des produits départementaux et la perte des produits fiscaux communaux suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Ainsi, un coefficient de -57,2065% s'applique au produit cumulé de la taxe sur le foncier bâti (6 627 075 €) et des allocations compensatrices (505 789€).

Les allocations compensatrices résultent de la diminution de 50% des bases de foncier bâti pour les locaux industriels.

Le produit des contributions directes représente 21,7% des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement.

Pour rappel, les contribuables non concernés en 2020 par la suppression de la TH sur les résidences principales vont bénéficier d'une suppression progressive avec :

- un dégrèvement de 30 % en 2021
- un dégrèvement de 65 % en 2022
- un dégrèvement de 100 % en 2023

LES ORIENTATIONS PROPOSEES

Les simulations budgétaires ont été construites sur la base d'un maintien de la pression fiscale à taux constant.

Les simulations des années à venir inscrites dans le plan pluriannuel ont été établies avec une évolution annuelle prudentielle des bases fiscales de 1%.

b) Le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC)

Il s'agit d'un fonds national unique dont l'enveloppe globale a été stabilisée en 2016 à hauteur de 1 milliard.

Compte tenu de la faiblesse de son potentiel financier agrégé, la CAGV est faiblement contributrice et fortement bénéficiaire de cette péréquation horizontale.

L'attribution revenant à chaque ensemble intercommunal est répartie entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscal, puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes et de leur population.

Avec un CIF de 1,04, seule la CAGV est bénéficiaire de ce fonds.

c) Les autres impôts et taxes

Les droits de place et les droits de stationnements sont estimés à 140 000 euros.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (365 000 euros estimée en 2021) sera remplacée en 2023 par une part communale d'une taxe nationale sur l'électricité. Cette réforme implique la perte du pouvoir de modulation des tarifs dont disposent aujourd'hui les communes et les syndicats. Une diminution du montant de la taxe, qui sera alors perçu, est probable.

Les droits de mutations sont estimés à 440 000 euros. Une évolution à la hausse est probable pour 2022.

2) Evolution des dotations et compensations versées par l'Etat

a) la dotation forfaitaire pour la Commune de Verdun

La dotation forfaitaire de 2021 est de 3 962 000 euros, soit une évolution stable par rapport à l'année 2020 si l'on tient compte de la baisse de 1,62% de la population DGF. Il est prévu un montant identique pour 2022, sur la base d'une évolution stable de la population DGF et d'un très faible écrêtement.

Comme chaque année, des écrêtements internes sont prévus pour financer les variations annuelles au sein de la DGF (population, mouvements intercommunaux, communes nouvelles) ainsi que 50% de la croissance des dotations de péréquation. **La faiblesse de notre potentiel fiscal nous protège en partie des diminutions appliquées aux dotations qui servent de variables d'ajustement.**

La réforme de la taxe d'habitation aura toutefois une incidence sur le mode de calcul du potentiel fiscal et financier. Cette évolution méritera par conséquent une attention très particulière.

b) la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La Ville de Verdun est positionnée en 2021 au rang 225 (par ordre décroissant de l'indice synthétique). Une part importante de l'indice synthétique de la DSU est dorénavant accordée au critère du revenu au détriment du potentiel financier.

EVOLUTION DE LA DSU SUR LA VILLE DE VERDUN

ANNEE	POPULATION DGF	Potentiel financier par habitant de la commune	evo %	Nombre logts sociaux	Nombre total logts de la commune	Part logts sociaux comm. + 10 000	Nombre allocations logements de la commune	Revenu par habitant de la commune	Revenu par habitant communes + 10 000	Rang par ordre décroissant de l'indice	D.S.U. y compris DSU cible	% augmt. depuis 2005
1998	23 653	377,073263	-38,66%	2 556	8 988	23,43%	7 295	5 357,644855	7 456,433592	155	538 038	
1999	23 653	390,339112	-38,71%	2 592	8 920	23,66%	7 038	5 503,734964	7 664,579485	158	767 519	
2000	22 916	411,922301	-37,58%	2 592	8 909	23,36%	6 871	5 670,156743	7 830,616011	164	816 538	
2001	22 178	433,662250	-36,52%	2 615	8 898	23,41%	6 727	5 965,254600	8 059,300189	166	774 587	
2002	21 441	467,230264	-33,91%	2 626	8 936	23,30%	6 700	6 247,480875	8 389,591864	182	733 639	
2003	21 441	479,210811	-35,45%	2 658	8 932		6 706	6 438,252180	8 762,643415	170	759 479	
2004	21 441	489,784338	-36,50%	2 658	8 928	23,25%	6 616	7 194,949264	9 042,783140	164	817 668	
2005	21 441	732,139219	-26,22%	2 656	9 082	23,13%	6 305	6 924,089575	9 344,875032	197	858 551	5,00%
2006	21 441	746,864465	-26,57%	2 656	9 161	23,05%	6 044	7 089,370950	9 672,573203	212	901 479	5,00%

2007	21 441	762,576466	-27,27%	2 681	9 106	22,97%	6 032	7 372,909719	9 952,894112	196	946 553	5,00%
2008	21 441	796,277319	-25,72%	2 648	9 037	22,83%	6 045	7 450,627451	167,879722	207	995 544	5,18%
2009	20 603	837,287482	-22,10%	2 326	8 933	22,62%	6 162	9 766,570317	827,785269	229	1 015 455	2,00%
2010	20 305	870,832751	-21,77%	2 294	8 806	22,53%	6 126	10 138,158354	355,080656	209	1 126 548	10,94%
2011	20 387	873,387796	-23,40%	2 299	8 775	22,52%	6 015	10 062,601037	655,687056	199	1 246 970	10,69%
2012	19 833	884,165028	-30,63%	2 296	8 804	22,62%	5 907	10 444,593959	626,988660	173	1 335 191	7,07%
2013	19 812	902,150000	-30,65%	2 207	8 832	22,73%	5 794	10 573,000000	043,000000	181	1 540 894	15,41%
2014	19 586	930,550000	-29,73%	2 167	8 876	22,67%	5 696	10 874,000000	507,000000	188	1 643 698	6,67%
2015	19 624	935,330000	-28,66%	2 103	8 933	22,84%	5 549	10 992,000000	738,000000	213	1 940 908	18,08%
2016	19 230	852,205564	-34,86%	2 076	8 751	22,83%	5 528	11 404,830000	808,000000	164	2 272 003	17,06%
2017	19 689	815,914216	-37,04%	2 139	8 785	22,96%	5 513	11 077,000000	979,000000	172	2 447 206	7,71%
2018	19 434	862,254348	-32,78%	2 156	8 856	23,01%	5 421	11 246,817040	181,100900	212	2 540 557	3,81%
2019	19 178	880,617948	-31,88%	2 166	8 825	23,20%	5 512	11 419,264580	396,500860	216	2 617 558	3,03%
2020	18 557	899,368486	-31,36%	2 164	8 895	23,23%	5 426	11 937,940593	825,894700	225	2 695 235	2,97%
2021	18 257	908,385934	-31,02%	2 203	8 799	23,34%	5 239	12 273,827110	496,680820	225	2 760 236	2,41%

La simulation retient un montant de DSU de 2 802 000 euros pour 2022 sur la base d'une augmentation de 1,5%.

La Dotation Nationale de Péréquation constitue une variable d'ajustement et devrait diminuer malgré notre faible potentiel financier, soit un montant estimé de 340 000 euros pour 2022.

c) Les attributions et compensations fiscales

Il n'y a plus d'attribution de compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation suite à l'application de la réforme fiscale et le transfert des taux départementaux de taxe foncière. Pour mémoire, cela représentait 665 389 euros en 2020.

La commune a perçu en 2021, une compensation au titre des exonérations des taxes foncières à hauteur de 530 104 euros. Cela correspond essentiellement à la diminution de 50% des bases des locaux industriels.

3) Evolution des autres recettes de fonctionnement

Ces recettes (redevances d'occupation du domaine communal, concessions cimetières, remboursement de frais) sont estimées à 138 000 euros avec une évolution stable pour les années suivantes.

Les autres produits de gestion courante constatés au chapitre 75 sont issus des redevances et autres produits tarifaires. Ils sont estimés à 405 000 en 2021 et une évolution stable pour 2022.

III - Evolution des dépenses de fonctionnement

Les données 2022 résultent de la lettre de cadrage transmises aux directions

1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à 1 142 000 en 2021 et 1 089 000 en 2022 puis une évolution stable. On peut constater une baisse significative des prestations de services en 202 liée à la crise de covid-19.

	2019	2020	2021	2022
6042 Prestations de services	484 215	290 986	377 356	416 212
60611 Eau et assainissement	9 401	5 954	10 455	9 500
60612 et 60613 Energie - Electricité	78 880	117 217	93 000	94 395
60613 Chauffage urbain	39 126	35 135	28 000	30 000
60622 Carburant	2 639	1 373	4 350	3 830
60623 Alimentation	1 943	86	2 240	2 818
60628 Autres fournitures no stockées	19	170	185	35
60631 Fournitures d'entretien	0	0	0	0
60632 Fournitures de petit équipement	35 544	1 407	38 186	32 270
60633 Fournitures de voirie	494	401	454	1 500
60636 Vêtement de travail	13 857	33 797	15 724	15 071
6064 Fournitures administratives	1 070	529	684	590
6067 Fournitures scolaires	0	0	0	0
6068 Autres matières et fournitures	8 216	4 170	12 089	15 376
60* Autre achats et variation de stocks				-44 000
60 Achats et variations de stocks	675 405	491 223	582 723	577 597
611 Contrats de prestations de service avec des ent	86 471	139 181	172 680	163 342
6132 Locations immobilières	266	3 276	2 000	1 890
6135 Locations mobilières	15 715	1 027	5 921	13 947
614 Charges locatives et de copropriété	4 511	28 926	8 200	9 000
61521 Terrains				
61522 Batiments	0	0	65 775	
615221 Batiments Publics	44 563	48 861	68 000	17 590
615228 Autres Batiments	28 890	30 328	5 870	68 460
61551 Matériel roulant	10 213	2 627	40	2 500
616 Primes d'assurances	15 080	14 990	17 679	18 395
6182 Documentation générale	639	486	0	0
6184 Versements a des organismes de formation	11 053	1 923	10 000	10 000
6188 Autres frais divers	5 494	5 508	5 665	4 100
61* Autres autres charges externes : services extérieurs	0	0	0	0
61 autres charges externes - services extérieurs	222 895	277 131	361 830	309 224
6225 indemnités au comptable et aux régisseurs	2 549	184	3 000	0
6227 Frais d'actes et de contentieux	4 236	6 431	11 500	10 000
6231 Annonces et insertions	4 957	4 956	4 701	1 701
6232 Fête et cérémonie	19 520	7 894	17 268	15 680
6236 Catalogues et imprimés	2 847	1 646	2 350	1 880
6237 Publications	5 140	3 572	6 000	6 120
6238 Divers	37 715	15 454	26 782	28 010
6247 Transport collectif	0	0	1 000	2 285
6251 Voyages et déplacements	4 581	1 945	5 000	5 000
6255 Frais de déménagement	0	1 458	4 950	2 000
6262 Frais de télécommunications	3 140	2 731	3 100	3 147

627 Services bancaires et assimilés	4 585	5 164	3 060	6 060
6281 Concours divers (cotisations)	1 000	1 000	1 000	1 000
6282 Frais de gardiennage (églises,forêts et bois)	2 496	2 342	2 800	2 800
6284 Redevances pour services rendus	4 423	0	0	0
62871 A la xcollectivité de rattachement	5 267	0	0	0
62876 participation aux frais logistiques de la Codecom	60 378	93 915	62 364	72 000
62878 participation à d'autres organismes	0	0	0	0
6288 Autres services extérieurs	0	156	0	0
63512 Taxes foncières	29 295	31 291	28 398	29 000
63513 Autres impôts locaux	9 679	10 373	5 599	6 000
637 Autres impôts taxes et versements assimilés	12 116	2 177	9 446	9 700
62-63	213 924	192 688	198 317	202 383
011* autres charges				
011 Charges à caractère général	1 112 224	961 043	1 142 870	1 089 204

2) Les charges de personnel

Le total des dépenses de personnel, toutes structures confondues, est estimé à 14 348 000 en 2021 et les charges de personnel propre à la Ville de Verdun sont de 14,53% soit 2 085 000 euros. Cette clé de répartition devra être réajustée par le comité de pilotage pour le budget 2022; elle est actuellement estimée au même niveau.

BUDGET TOTAL TOUTES STRUCTURES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021
I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")	13 836 139	14 122 374	13 886 776	14 348 067
II)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "013")	226 352	211 219	242 989	220 500
III)Total Rembt MAD et Syndicats	233 451	173 587	149 056	198 500
Total Charges de Personnel nettes	13 376 335	13 737 568	13 494 732	13 929 067
IV)Total Charges Logistique	1 116 937	1 121 535	1 170 457	588 000
Coût total de fonctionnement =I-II-III+IV	14 493 273	14 859 103	14 665 189	14 517 067
BUDGET GENERAL AGGLOMERATION	100,0000%	100,0000%	100,0000%	100,0000%
clé de répartition	77,9352%	78,5710%	79,5915%	78,6995%
Charges de personnel dues	10 783 222	11 096 093	11 052 692	11 291 855
Charges de personnel nettes dues ("012" -"013" - "70")	10 134 317	10 793 747	10 740 658	10 962 104
BUDGET GENERAL VILLE DE VERDUN	14,7777%	14,3253%	14,9177%	14,5323%
clé de répartition	14,7777%	14,3253%	14,9177%	14,5323%
Charges de personnel dues	2 044 657	2 023 070	2 071 584	2 085 104
Charges de personnel nettes ("012"- "013"- "70") * clé	1 976 709	1 967 946	2 013 100	2 024 214
Total régularisations budgétaires	770 802	1 598 081	1 828 737	1 800 606
BUDGET GENERAL BELLERAY :				
Total régularisations budgétaires	9 853	58 956	47 740	33 498
BUDGET GENERAL HAUDAINVILLE :				
Total régularisations budgétaires	6 596	22 385	10 635	14 494
BUDGET GENERAL THIERVILLE :				
Total régularisations budgétaires				207 466
BUDGET GENERAL CCAS				
Total régularisations budgétaires	254 466	310 340	302 694	285 283
BUDGET GENERAL CIAS				
Total régularisations budgétaires				103 723
BUDGET GENERAL CAISSE DES ECOLES				
Total régularisations budgétaires	4 892	-5 585	5 451	5 418
BUDGETS ANNEXES				
AGGLO : BUDGET ANNEXE ANRU				
Total régularisations budgétaires	209 722	225 786	188 935	135 891
AGGLO : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
Total régularisations budgétaires	107 235	100 984	97 408	48 879

AGGLO : BUDGET ANNEXE CHICAGO

Total régularisations budgétaires 654 684 695 0

AGGLO : BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Régularisation budgétaire article 658 63 745 59 673

AGGLO : BUDGET ANNEXE DSP EAU

Total régularisations budgétaires 16 110 14 125 13 447 10 249

CDEI : BUDGET ANNEXE PRE

Total régularisations budgétaires 29 431 -27 792 22 321 23 261

AGGLO : BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Total régularisations budgétaires 31 050 33 921 37 352 41 813

AGGLO : BUDGET ANNEXE ZA Marroniers

Total régularisations budgétaires 654 684 695 409

AGGLO : BUDGET ANNEXE ZA Wameau

Total régularisations budgétaires 3 683 3 841 4 173 0

VERDUN : BUDGET ANNEXE Vierges des Pauvres

Total régularisations budgétaires -7 138 -7 432 7 490 1 638

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences issue du plan Pluriannuel du personnel donne des évolutions prévisionnelles suivantes :

BUDGET VILLE DE VERDUN

	CA 2020	2021	2022	2023
clé de répartition	14,9177%	14,5323%	14,5323%	14,5323%
Charges de personnel dues	2 071 584	2 085 104	2 118 537	2 114 839

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS

Cette présentation est prévue à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et répond aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Un rapport détaillé figure **en annexe n°3**.

3) Les autres charges de fonctionnement

La subvention d'équilibre attribuée au CCAS a été maintenue à hauteur de 609 000 euros en 2021. La création du Centre Intercommunal des Affaires Sociales (CIAS) et sa traduction budgétaire en 2022 se concrétisera par une évolution de l'attribution de compensation versée par la Ville avec, en parallèle, une diminution de la subvention versée au CCAS. Ces ajustements seront finalisés via une décision modificative, après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (CLECT).

Une subvention annuelle de 50 000 euros est prévue pour équilibrer le budget de fonctionnement ANRU.

Les charges de gestion courante au chapitre 65 sont estimées à 1 382 000 euros pour 2021. Il est prévu un montant de 1 337 000 euros pour 2022 puis une évolution constante.

Les charges financières au chapitre 66 continuent de baisser du fait de la diminution de notre encours de dette. Elles sont prévues à 243 000 euros en 2022.

L'attribution de compensation « standard » est de 2 292 102 euros suite à l'harmonisation des compétences sur l'ensemble du territoire et la modification statutaire du 15 décembre 2016. Comme évoqué précédemment, elle aura vocation à évoluer pour financer la création du CIAS.

S'ajoute ensuite l'attribution de compensation liée à la convention de mutualisation des charges de personnel, soit 2 073 000 euros pour 2021 et une prévision de 2 000 000 euros pour 2022.

Concernant les dotations aux amortissements, la durée d'amortissement des nouveaux fonds de concours est maintenant de 30 ans afin de mieux coller à la durée de vie des ouvrages financés et optimiser ainsi les marges de manœuvre budgétaire de la Ville de Verdun. Elles sont de 3 391 000 euros en 2021 et prévues à 3 524 000 euros en 2022.

IV - Evolution des dépenses d'équipement

Les opérations d'équipement figurent dans le Plan Pluriannuel des Investissements et se présentent comme suit :

Libellé de la fiche programme	Total Dépenses TTC	CA 2019	CA 2020	CA Anticipé 2021	2022	2023
PROGRAMMES EN COURS						
Fonds de concours	45 500 000	4 000 000		4 000 000	2 500 000	2 500 000
RESTAURATION MUR DU 13ème SIECLE RUE DE LA CALIFORNIE	1 779 416	9 600				
CENTRE SOCIAL ANTHOUARD	3 367 561	62 535	104 357	150 000	2 000 000	1 000 000
MUR DU CASTRUM	462 888	19 257	10 177	240 600	134 000	
DIAGNOSTIC ET AD'AP ACCESSIBILITE	9 747	1 680				
MAISON DES ASSOCIATIONS	2 083 707	851 314	46 631	25 000		
AMENAGEMENT FOYER JEANNE D'ARC	314 462		18 797	0		
MAISON DE SANTE	4 689 177	810 900	1 737 691	1 400 000	395 000	
DEFENSE INCENDIE	1 350 125	11 568	163 481	125 000	125 000	
MONUMENT A LA VICTOIRE	209 828	8 664	436	3 100		
RENOVATION DE LA PORTE CHAUSSEE	787 090	44 874	5 376	0		670 000
GRAND REMPART AV. DOUAUMONT	432 108	108			432 000	
REAMENAGEMENT DU CS KERGOMARD	1 127 485	40 416	727 400	350 000		
RENOVATION GYMNASSE CHANTERAINE	206 094	110 053	96 041			
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	1 293 246		399 246	350 000	544 000	
SITE MIRIBEL	6 150 625		100 625	900 000	5 150 000	
BOWL STREET CITY SAINT VICTOR	650 000				604 000	46 000
REST.ET CONFORTATION MAISON DU RABIN	315 000			15 000	45 000	255 000
NOUVEL AMENAGEMENT FOYER JEANNE D'ARC	300 000					300 000
REQUALIFICATION ET DEPOLLUTION GOUDRONERIE	2 167 200				1 975 200	192 000
PAVILLON JAPIOT	100 000				100 000	
Réserves Foncières	942 060	5 474	176 033	256		
Fêtes et cérémonies	749 325	23 036	64 400	0	31 000	
Action en faveur des Associations	540 826	48 642	30 275	69 170	13 000	
Police Municipale	374 508	3 887	36 783	81 513	40 000	
Ecoles	4 724 548			0		
Enseignement sup et formation	124 383	41 266		0	15 000	
Services annexes de l'enseignement IR (restauration..)	138 551			0		
Musée (Œuvres d'Art)	730 431	37 272	30 091	38 881	44 000	

Patrimoine Culturel	547 205	41 334	92 974	93 936	34 500	
Patrimoine culturel	522 751	52 908	34 104	52 848	20 000	
Salles de sport et gymnases	316 203	4 078	14 239	2 337		
Autres patrimoines sportifs	598 635	171 142	9 567	19 719	26 330	
Autres actions pour les jeunes	122 688	100 823		0		
Action en faveur de l'enfance	616 330	122 697	34 638	196 578	5 490	
Voirie (chemins ruraux)	248 924	6 228	3 235	0		
Batiment des Prud'hommes	82 703	26 220	4 529	18 621		
Cimetières	941 443	21 560	47 112	92 906	116 000	
Equipement de quartiers (alignements)	730 248	255 027	69 292	33 155	1 830	
Forêt communale	369 015	0	42 748	0	80 000	
Services généraux : informatique	212 830	15 609	39 069	22 782		
Services généraux : autres investissements	588 438	44 490	60 909	85 585	163 000	
Enveloppe résiduelle (Ajustement engagements)	403 589			200 000	200 000	
Sports récurrent	19 900	2 400		7 500	10 000	
				0	1 830	
PROGRAMMES PROJETS TRANSFERES ET/OU REALISES	7 983 055	0	0	0	0	0
TOTAL DES AP :	107 828 272	6 995 063	4 200 255	8 574 487	14 806 180	4 963 000

Les recettes affectées pour l'exercice 2021 sont estimées comme suit :

Libellé de la fiche programme	Total Dépenses TTC	dépenses nettes	autres subv	autres (cessions, rembts)	FCTVA	2022
PROGRAMMES EN COURS						0
CENTRE SOCIAL ANTHOUARD	3 367 561	1 163 970	624 845			624 845
MUR DU CASTRUM	462 888	331 651	62 180			62 180
MAISON DE SANTE	4 689 177	1 977 549	751 666			751 666
REAMENAGEMENT DU CS KERGOMARD	1 127 485	394 288	144 197			144 197
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	1 293 246	830 435	458 437			458 437
SITE MIRIBEL	6 150 625	3 101 571	1 039 534			1 039 534
REQUALIFICATION ET DEPOLLUTION GOUDRONERIE	2 167 200	722 400	316 800			316 800
PAVILLON JAPIOT	100 000					0
Réserves Foncières	942 060	-3 169 050		1 408 000		1 408 000
Enveloppe résiduelle (Ajustement engagements)	403 589	-295 045			698 634	698 634
TOTAL DES AP :	107 828 272	81 668 099	3 397 659	1 408 000	698 634	5 504 293

En 2021, les dépenses d'équipement sont estimées à 8,6 millions d'euros. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes seraient proches de 5,5 millions euros. Elles sont financées par le résultat antérieur d'investissement 3,5 millions, l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement (2 millions) et les amortissements financiers (2,9 millions).

Pour 2022, les dépenses sont prévues à hauteur de 14,8 millions, dont 2,5 de fonds de concours. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes seraient de 8,5 millions.

Total dépenses d'équipement	14,8
- autres subventions	3,4
- cessions, remboursements	1,4
- fctva	0,7
Total recettes affectées	19,6
Solde	8,5

Avec une affectation complémentaire de 2,2 millions en 2022 en sus des amortissements financiers (3 millions), le financement des dépenses d'équipements prévues en 2020 et 2021 n'implique pas la réalisation d'un emprunt.

Points sur les projets de la Communauté d'Agglomération

Les programmes de projets listés dans le PPI ont tous fait l'objet d'une ou plusieurs présentations aux membres du bureau de l'agglomération et/ou de la conférence des maires.

Libellé de la fiche programme	Total Dépenses TTC	CA 2020	2021	2022	2023	2024
PROGRAMMES EN COURS						
SECURISATION CITADELLE ET PARCOURS	726 580	22 920	34 000	360 000	0	0
AMENAGEMENT DU SITE DRIANT	128 284	0	0	0	0	0
BANQUE DE FRANCE/ NUMERISATION PLAN RELIEF	108 932	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT CITADELLE SOUTERRAINE	13 573 790	4 826 964	1 400 000	1 100 000	0	0
AMENAGEMENT CITADELLE SOUTERRAINE NACELLES	0					
ORU AMENAGEMENT PLANCHETTES	1 009 136	12 527	5 400	0	0	0
SITE NATURA CORRIDOR DE LA MEUSE	129 393	1 610	84 000	0	0	0
MISE EN VALEUR ARCHITECTURAL DES PONTS DE VERDUN	242 524	0	0	0	0	0
ZAC VERDUN SUD	1 087 330	1 074 330	13 000	0	0	0
AIRE DE GRAND PASSAGE	392 657	0	12 000	0	0	0
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	566 487	95 910	120 000	60 000	60 000	0
VELO ROUTE VOIE VERTE	7 975 781	0	120 000	0	0	0
NIEL	3 737 547	171 357	145 000	785 000	0	0
VIDEO PROTECTION	1 536 904	291 744	2 000	606 000	0	0
RESTAURATION DES COURS D'EAU	3 081 341	405 209	683 679	1 077 649	0	0
ZAC DU HAUT DE CHARMOIS	52 415	0	0	0	0	0
PLH - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	1 359 618	241 552	342 000	0	0	0
ZAC artisanale Route d'Etain	4 505	0	0	0	0	0
MEDIATHEQUE HOTEL DES SOCIETES	6 317 477	551 764	500 000	3 785 800	950 000	0
SCENE DE MUSIQUE ACTUELLE(SMAc) MJC	4 522 392	1 043 033	1 176 000	200 000	0	0
RENOVATION CHAPELLE BUVIGNIER	288 222	720	0	0	0	276 000
AMENAGEMENT VERDUN PLAGES	72 501	2 438	0	0	0	0
REQUALIFICATION salle Pré l'Evêque	3 207 097	0	50 000	0	0	0
PROJET DE REALITE AUGMENTEE VILLAGES DETRUIITS	2 053 933	68 084	0	525 000	0	0
DIAGNOSTIC et AD/AP ACCESSIBILITE	821 289	0	270 000	500 000	0	0
RESTRUCTURATION BATIMENT SPORT NIEL	1 225 368	827 204	133 000	133 900	0	0

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le



ID : 055-215505454-20211124-DVV2021_0083-DE

ZAC CITADELLE ET VILLE HAUTE	1 188	0	0	0	0	0
RENOVATION PORTE NEUVE	808 865	32 517	10 000	755 500	0	0
REQUALIFICATION PARC DE LONDRES ET OZOMONT	655 884	0	0	0	0	0
REALISATION NOUVELLE CRECHE MIRIBEL	6 352 750	30 049	20 000	3 446 794	2 450 000	0
REALISATION FOURRIERE ANIMALE	1 601	0	0	0	0	0
Av DE LA VICTOIRE	69 445	0	0	0	0	0
TEPCV RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	2 567 099	49 132	755 000	1 000 000	550 000	0
TEPCV MOBILITE	100 782	0	0	0	0	0
TEPCV METHANISATION	28 339	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE GALAVAUDE	3 510	0	0	0	0	0
TEPCV ECLAIRAGE INTELLIGENT	368 941	239 648	0	0	0	0
REQUALIFICATION QUARTIER VILLE HAUTE	13 121 982	25 110	330 000	822 700	106 000	11 770 000
REQUALIFICATION DE LA GALAVAUDE projet annulé	155 375	0	0	0	0	0
TEPCV MARAICHAGE	344 945	14 528	315 000	0	0	0
REHABILITATION MOULIN LA VILLE - TOUR DES PLAIDS	871 683	400	52 000	782 000	0	0
RENOVATION THEATRE	10 272 673	16 380	150 000	0	0	3 000 000
PROJET SENIORURAL	1 012 998	864	50 000	200 000	750 000	0
RESTRUCTURATION CLUB TENNIS	1 330 043	0	10 000	0	1 312 000	0
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	193 016	5 094	20 400	70 000	70 000	0
AMENAGEMENT EGLISE JEANNE D'ARC	272 200	21 120	25 000	0	223 200	0
AMENAGEMENT PLAT DE BEVAUX	302 898	282 898	20 000	0	0	0
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU MUSEE	65 286	63 986	1 300	0	0	0
RENOVATION HOTEL DE VILLE	35 932	27 132	8 800	0	0	0
TRVX NOUVELLE ECOLE SIVRY LA PERCHE	16 580	1 080	15 500	0	0	0
PUMPTRACK au PARC DE LONDRES	226 000	0	226 000	0	0	0
REQUALIFICATION PERISCOLAIRE JULES FERRY	605 000	0	55 000	550 000	0	0
TRANSFORMATION TERRAIN N°5 OZOMONT EN SYNTHETIQUE	1 300 000	0	100 000	1 200 000	0	0
REQUALIFICATION CLUB HOUSE FOOTet RUGBY,CHALET	60 000	0	0	60 000	0	0
EXTENSION et RENOVATION Jules Ferry melle	1 000 000				1 000 000	
Services généraux - Informatique	5 855 323	244 070	358 537	310 350	4 000 000	0
Services généraux - Autres investissements	1 776 043	285 081	268 806	551 500	0	0
Fêtes et cérémonies	1 049	1 049	0	0	0	0
Secours incendie	0	0	0	0	0	0
Protection Animale	168 513	24 735	5 614	0	0	0
Ecoles	5 793 217	754 394	555 411	549 790	0	0
Service annexe enseignement - Verdun	227 338	14 068	17 047	30 825	0	0
Ecole de Musique	429 898	82 274	53 154	26 000	0	0
Atelier d'Art	31 573	2 189	16 791	500	0	0
Théâtre	1 304 394	55 795	124 639	102 000	0	0
Bibliothèques et médiathèque	803 316	71 444	109 336	126 800	0	0
Musée - Verdun	54 540	1 378	23 332	0	0	0
Patrimoine Culturel	130 132	14 956	16 779	30 000	0	0
Patrimoine cultuel	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le



ID : 055-215505454-20211124-DVV2021_0083-DE

Espace culturel Haudainville	40 781	1 198	3 347	20 000	0	0
Salles de sport et gymnases	1 843 441	138 189	241 597	237 421	0	0
Stades et terrains	1 041 304	33 837	162 126	139 050	0	0
Piscine	3 498 749	134 424	482 171	1 827 000	0	0
Autres patrimoines sportifs	1 117 753	43 657	252 406	63 810	0	0
Aires de jeux	309 200	23 370	33 749	20 000	0	0
Ludothèque	28 755	5 781	1 789	5 000	0	0
Gens du voyage	778 293	3 087	3 410	0	0	0
Crèches et garderie - frais communs	313 005	43 310	54 039	52 357	0	0
C T I - matériel roulant	1 274 716	222 340	130 913	30 000	0	0
C T I - autres équipements	559 272	20 467	64 541	56 500	0	0
Ordures Ménagères	2 382 372	144 992	53 352	299 000	0	0
Propreté Urbaine - Verdun	53 430	1 710	23 093	3 000	0	0
Eclairage Public	2 789 360	277 867	327 405	300 000	0	0
Etudes élaboration règles d'urbanisme	492 966	49 662	19 378	255 000	0	0
Signalisation et jalonnement	1 961 170	237 439	121 506	180 000	0	0
Voirie Récurrent	5 324 106	665 734	689 882	685 000	0	0
Voirie Neuve- Verdun	23 725 607	1 474 817	2 538 032	2 000 000	0	0
Ouvrages d'Arts - Verdun	912 011	7 944	11 400	651 000	0	0
Espaces Verts	2 324	0	2 324	0	0	0
Réserves Foncières - Frais communs	353 171	209 551	14 291	0	0	0
Equipements de quartiers	1 137 080	192 543	113 532	100 000	0	0
BUDGET PARTICIPATIF	0	0	0	0	0	0
Curage des canaux et des fossés	383 339	45 108	57 499	50 000	0	0
Intervention économique	200 663	30 729	169 935	0	0	0
Marché couvert	172 041	49 415	47 254	11 500	0	0
Aide à l'énergie	0	0	0	0	0	0
Aide au Commerce	12 663	12 663	0	0	0	0
Aide au Tourisme	241 637	22 032	148 845	0	0	0
FINAN (Ajustement Engagement)	3 375 935	0	1 000 000	2 375 935	0	0
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CIRCULATION	228 015	0	0	0	0	0
ZAC DES MINIMES	7 847 016	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT TRAVERSEE D'HAUDAINVILLE	4 278	0	0	0	0	0
SECTEUR PORTE SAINT PAUL	111 756	0	0	0	0	0
MESS DES OFFICIERS	1 247 540	0	0	0	0	0
PONT ECLUSE SAINT AMAND (A transférer)	195	0	0	0	0	0
ESPACE CULTUREL HAUDAINVILLE	0	0	0	0	0	0
ORU AMENAGEMENT CITE VERTE	759 764	0	0	0	0	0
REALISATION GIRATOIRE AVENUE D'ETAIN	230	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE MEUSE CANALISEE	0	0	0	0	0	0
SECURISATION BASE DE LOISIR DU PRE L'EVEQUE	78 953	0	0	0	0	0
PRACTICE DE GOLF	90 701	0	0	0	0	0
TOTAL PROJETS TERMINES	10 368 447	0	0	0	0	0
TOTAL DES AP :	177 635 446	16 090 604	15 571 344	29 109 681	11 471 200	15 046 000

Les recettes affectées pour l'exercice 2022 sont estimées comme suit :

Libellé de la fiche programme	fonds de concours	autres subv	autres (cessions, rebmts)	FCTVA	2022
PROGRAMMES EN COURS					
SECURISATION CITADELLE ET PARCOURS	2 500 000	0	0	59 054	2 559 054
AMENAGEMENT DU SITE DRIANT	0	0	0	0	0
BANQUE DE FRANCE/ NUMERISATION PLAN RELIEF	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT CITADELLE SOUTERRAINE	0	1 994 683	0	180 444	2 175 127
AMENAGEMENT CITADELLE SOUTERRAINE NACELLES					
ORU AMENAGEMENT PLANCHETTES	0	0	0	0	0
SITE NATURA CORRIDOR DE LA MEUSE	0	43 290	0	0	43 290
MISE EN VALEUR ARCHITECTURAL DES PONTS DE VERDUN	0	0	0	0	0
ZAC VERDUN SUD	0	0	1 018 000	0	1 018 000
AIRE DE GRAND PASSAGE	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	0	0	0	9 842	9 842
VELO ROUTE VOIE VERTE	0	39 089	0	0	39 089
NIEL	0	514 155	225 000	128 771	867 927
VIDEO PROTECTION	0	180 000	0	99 408	279 408
RESTAURATION DES COURS D'EAU	0	537 999	0	176 778	714 777
ZAC DU HAUT DE CHARMOIS	0	0	0	0	0
PLH - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	0	66 602	0	0	66 602
ZAC artisanale Route d'Etain	0	0	0	0	0
MEDIATHEQUE HOTEL DES SOCIETES	0	547 669	0	621 023	1 168 692
SCENE DE MUSIQUE ACTUELLE(SMAc) MJC	0	1 057 730	0	32 808	1 090 538
RENOVATION CHAPELLE BUVIGNIER	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT VERDUN PLAGES	0	0	0	0	0
REQUALIFICATION salle Pré l'Evêque	0	0	0	508 524	508 524
PROJET DE REALITE AUGMENTEE VILLAGES DETRUIITS	0	271 420	0	86 121	357 541
DIAGNOSTIC et AD'AP ACCESSIBILITE	0	208 333	0	82 020	290 353
RESTRUCTURATION BATIMENT SPORT NIEL	0	240 674	0	21 965	262 639
ZAC CITADELLE ET VILLE HAUTE	0	0	0	0	0
RENOVATION PORTE NEUVE	0	363 252	0	123 932	487 184
REQUALIFICATION PARC DE LONDRES ET OZOMONT	0	0	0	0	0
REALISATION NOUVELLE CRECHE MIRIBEL	0	500 000	0	565 412	1 065 412
REALISATION FOURRIERE ANIMALE	0	0	0	0	0
Av DE LA VICTOIRE	0	0	0	0	0
TEPCV RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0	734 420	0	164 040	898 460
TEPCV MOBILITE	0	0	0	0	0
TEPCV METHANISATION	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le



ID : 055-215505454-20211124-DVV2021_0083-DE

AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE GALAUAUDE	0	0	0	0	0
TEPCV ECLAIRAGE INTELLIGENT	0	0	0	0	0
REQUALIFICATION QUARTIER VILLE HAUTE	0	0	0	134 956	134 956
REQUALIFICATION DE LA GALAUAUDE projet annulé	0	0	0	0	0
TEPCV MARAICHAGE	0	210 000	0	0	210 000
REHABILITATION MOULIN LA VILLE - TOUR DES PLAIDS	0	310 030	282 000	128 279	720 309
RENOVATION THEATRE	0	0	0	0	0
PROJET SENIORURAL	0	0	0	32 808	32 808
RESTRUCTURATION CLUB TENNIS	0	0	0	0	0
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	0	29 000	0	11 483	40 483
AMENAGEMENT EGLISE JEANNE D'ARC	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT PLAT DE BEVAUX	0	0	288 000	0	288 000
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU MUSEE	0	0	0	0	0
RENOVATION HOTEL DE VILLE	0	0	0	0	0
TRVX NOUVELLE ECOLE SIVRY LA PERCHE	0	0	0	0	0
PUMPTRACK au PARC DE LONDRES	0	132 877	0	0	132 877
REQUALIFICATION PERISCOLAIRE JULES FERRY	0	387 200	0	90 222	477 422
TRANSFORMATION TERRAIN N°5 OZOMONT EN SYNTHETIQUE	0	615 000	0	196 848	811 848
REQUALIFICATION CLUB HOUSE FOOTet RUGBY,CHALET	0	0	0	9 842	9 842
EXTENSION et RENOVATION Jules Ferry melle					
Services généraux - Informatique	0	450 000	0	50 910	500 910
Services généraux - Autres investissements	0	0	0	90 468	90 468
Fêtes et cérémonies	0	0	0	0	0
Secours incendie	0	0	0	0	0
Protection Animale	0	0	0	0	0
Ecoles	0	161 029	0	90 188	251 217
Service annexe enseignement - Verdun	0	0	0	5 057	5 057
Ecole de Musique	0	0	0	4 265	4 265
Atelier d'Art	0	0	0	82	82
Théâtre	0	0	0	16 732	16 732
Bibliothèques et médiathèque	0	8 000	0	20 800	28 800
Musée - Verdun	0	31 462	0	0	31 462
Patrimoine Culturel	0	19 086	0	4 921	24 007
Patrimoine cultuel	0	0	0	0	0
Espace culturel Haudainville	0	24 322	0	3 281	27 603
Salles de sport et gymnases	0	28 028	0	38 947	66 975
Stades et terrains	0	0	0	22 810	22 810
Piscine	0	761 250	0	299 701	1 060 951
Autres patrimoines sportifs	0	115 655	130 000	10 467	256 122
Aires de jeux	0	0	0	3 281	3 281
Ludothèque	0	3 000	0	820	3 820
Gens du voyage	0	0	0	0	0
Crèches et garderie - frais communs	0	23 567	0	8 589	32 156
C T I - matériel roulant	0	0	0	4 921	4 921
C T I - autres équipements	0	0	0	9 268	9 268
Ordures Ménagères	0	6 415	0	49 048	55 463

Propreté Urbaine - Verdun	0	0	0	492	492
Eclairage Public	0	32 922	0	49 212	82 134
Etudes élaboration règles d'urbanisme	0	12 000	0	41 830	53 830
Signalisation et jalonnement	0	0	0	29 527	29 527
Voirie Récurrent	0	21 195	0	112 367	133 562
Voirie Neuve- Verdun	0	0	50 000	328 080	378 080
Ouvrages d'Arts - Verdun	0	451 122	0	106 790	557 912
Espaces Verts	0	0	0	0	0
Réserves Foncières - Frais communs	0	9 000	198 835	0	207 835
Equipements de quartiers	0	0	0	16 404	16 404
BUDGET PARTICIPATIF	0	0	0	0	0
Curage des canaux et des fossés	0	0	0	8 202	8 202
Intervention économique	0	46 000	0	0	46 000
Marché couvert	0	0	0	1 886	1 886
Aide à l'énergie	0	0	0	0	0
Aide au Commerce	0	0	0	0	0
Aide au Tourisme	0	0	0	0	0
FINAN (Ajustement Engagement)	0	-600 000	0	389 748	-210 252
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CIRCULATION	0	0	0	0	0
ZAC DES MINIMES	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT TRAVERSEE D'HAUDAINVILLE	0	0	0	0	0
SECTEUR PORTE SAINT PAUL	0	0	0	0	0
MESS DES OFFICIERS	0	0	0	0	0
PONT ECLUSE SAINT AMAND (A transférer)	0	0	0	0	0
ESPACE CULTUREL HAUDAINVILLE	0	0	0	0	0
ORU AMENAGEMENT CITE VERTE	0	0	0	0	0
REALISATION GIRATOIRE AVENUE D'ETAIN	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE MEUSE CANALISEE	0	0	0	0	0
SECURISATION BASE DE LOISIR DU PRE L'EVEQUE	0	0	0	0	0
PRACTICE DE GOLF	0	0	0	0	0
TOTAL PROJETS TERMINES	0	0	0	0	0
TOTAL DES AP :	2 500 000	10 587 476	2 191 835	5 283 676	20 562 988

En 2021, les dépenses d'équipement sont estimées à 15 600 000 euros. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes seraient proches de 5 400 000 euros.

Pour 2022, les dépenses seraient prévues à hauteur de à 29,1 millions. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes seraient estimées à 8,5 millions.

Total dépenses d'équipement	29,1
- fonds de concours	2,5
- autres subventions	10,6
- cessions, remboursements	2,2
- fctva	5,3
Total recettes affectées	20,6

Solde

8,5

Avec une affectation complémentaire de 2 millions, le financement de ces dépenses implique la réalisation d'un emprunt d'équilibre d'environ 5 millions.

CONCLUSION

La crise sanitaire a accéléré les évolutions en cours dans nos usages quotidiens. La gestion numérique réinterroge nos manières de vivre et de travailler et toutes les personnes morales doivent repenser leur organisation pour s'adapter à ces bouleversements structurels.

La Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération disposent d'atouts importants pour s'insérer à ce nouvel environnement. Les outils de communication actuels réduisent les distances et les notions d'espace et de cadre de vie deviennent des critères d'attraction fondamentaux.

La gestion optimale d'un territoire rural proche d'une gare TGV constitue par conséquent un axe de développement essentiel. Or la collectivité peut s'appuyer sur une gouvernance partagée qui a fait ses preuves ses six dernières années avec un fort niveau d'intégration et une gestion mutualisée. Elle dispose également d'une situation financière saine.

C'est dans ce contexte que se déroule depuis quelques mois des réunions d'échange pour évaluer nos pratiques et réfléchir à un projet de territoire et un projet d'administration en cohérence avec nos marges de manœuvre budgétaires.

Des certitudes sont acquises. L'employeur unique est un objectif à long terme mais il s'inscrit dans la volonté d'une gestion administrative de proximité, coordonnée sur l'ensemble du territoire. De même, la solidarité territoriale est un axe fort. L'observatoire budgétaire et fiscal et les outils analytiques visent à corriger de fortes disparités entre territoire. La création du Centre Intercommunal des Affaires Sociales est la traduction institutionnelle de cette volonté politique.

L'enjeu des réflexions en cours portent sur le niveau de financement de nos projets structurants et l'échelonnement dans le temps au regard de nos marges de manœuvre budgétaires.

Ces échanges prennent du temps mais la reconnaissance d'une Communauté d'Agglomération « de proximité », au service du citoyen, ne peut se concevoir sans une participation active de l'élu local.

La gestion prospective joue alors un rôle essentiel pour évaluer quotidiennement le champ des possibles et faciliter la décision politique.

Vous trouverez, dans le document joint, la synthèse du Plan Pluriannuel Général de la Ville de Verdun avec l'évolution des agrégats budgétaires qui résultent des hypothèses développées dans le présent document.

Ce document stratégique sera régulièrement ajusté selon l'évolution de l'exécution budgétaire et de la perception effective des recettes attendues.

Telles sont les orientations dont je vous propose de débattre.

Les informations sur la structure des effectifs et les éléments de rémunérations sont consultables à l'Hôtel de Ville ou à distance, sur le site internet suivant :

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le



ID : 055-215505454-20211124-DVV2021_0083-DE

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Verdun, le 11 octobre 2021

Tél. : 03.29.83.44.22.
Fax : 03.29.83.44.23.
E-mail : contact@grandverdun.fr
Site : www.verdun.fr

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Affaire suivie par : 4400 – JV/FV

Objet : Surcoût financier lié à la création de la Médiathèque

Monsieur le Premier Ministre,

La CAGV, créée en 2015, fait de la culture, enjeu civilisationnel, l'une de ses priorités. Dans ce cadre, et parmi tant d'autres projets, elle vient récemment de débiter les travaux visant à la création de la médiathèque de Verdun.

Ce magnifique projet, dont la genèse remonte à 2014, consiste à repenser intégralement l'Hôtel des Sociétés afin d'y installer une médiathèque moderne, dénommée l'Encre, qui occupera l'ensemble du bâtiment, dans le but d'augmenter la fréquentation du lieu et de diversifier les publics accueillis.

Ce chantier représentait au stade de l'« Avant-Projet Définitif » un montant de travaux estimé à 4 908 309,29 € HT, financé à 70% par la DRAC, le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental de la Meuse.

Cependant, une tension mondiale croissante sur l'approvisionnement en matériaux de construction, accompagnée d'une hausse des prix depuis décembre 2020 pèse sur les maîtres d'ouvrage. Particulièrement marqué sur le bois et l'acier, dont les prix ont augmenté en France de plus de 30% entre décembre 2020 et avril 2021, le phénomène s'est accentué au printemps, touchant de nombreux matériaux comme l'étain, le cuivre et le zinc mais également le PVC, les peintures, les résines ou les plaques de plâtre, avec pour conséquence une réévaluation du montant initial de travaux de près d'un million d'euros au stade du « Dossier de Consultation des Entreprises », et mécaniquement une augmentation de la part d'autofinancement de la Collectivité.

Dès lors, alors que l'endettement de la Collectivité a connu une diminution constante depuis mon accession à la Présidence en 2014, ces dépassements budgétaires incontrôlés inhérents à des facteurs exogènes risquent de porter atteinte à l'orthodoxie financière que je cultive, visant à contenir notre endettement tout en continuant de développer notre capacité d'investissement.

Récemment, le Gouvernement a invité les collectivités locales, dans les contrats de commande publique en cours d'exécution, de veiller à ne pas appliquer de pénalités lorsque les retards de livraison ou d'exécution sont liés à l'envolée des prix des matières premières ou de pénuries d'approvisionnement des entreprises et quand cela est possible, d'accorder des reports de délais.

Alors que l'exemple de la Médiathèque ne fait, en l'espèce, que préfigurer de nombreux cas à venir, je me permets, Monsieur le Premier Ministre, de vous demander d'étudier l'indexation des subventions versées par l'Etat sur le montant des travaux éligibles fixés au moment de l'attribution des marchés et non au stade APD afin de tenir compte des tensions sur les marchés et de la hausse des prix qui en découle.

La CAGV, premier donneur d'ordre dans le territoire du nord meusien, en appelle à votre bienveillance pour considérer avec la plus grande attention une situation qui risquerait, si aucune mesure n'était prise, de voir probablement bon nombre de collectivités être contraintes de reporter *sine die*, voire d'abandonner certains projets.

Dans l'attente d'une réponse de vos services concernant notre demande qui revêt un intérêt majeur pour notre territoire afin que nous puissions tenir le cap pour mener à bien nos projets,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Conseiller départemental,

Samuel HAZARD

BUDGET

Prix de l'énergie : une bombe à retardement pour les collectivités

Olivier Descamps | A la une | Actu experts finances | actus experts technique | France | Publié le 15/10/2021

Le boom des prix du gaz et de l'électricité va secouer les budgets publics. Les collectivités devront limiter la casse à court terme. Puis revoir leur stratégie d'approvisionnement.

Légère accalmie sur le marché de l'énergie. Après des semaines de hausse incontrôlée, les cours du gaz semblent plafonner. Après avoir atteint des sommets, le prix de l'électricité amorce lui une légère dégrue. Et pourtant, les problèmes ne font que commencer. En particulier pour les collectivités qui ont jusqu'alors été préservées par ces mouvements de marché grâce à des contrats à prix fixes signés sur un, deux, parfois trois ans. Et qui n'ont donc pas encore vu leurs factures évoluer. Rares sont les sujets sur lesquels les acteurs publics locaux semblent si mal à l'aise pour répondre aux questions des journalistes ; tout simplement parce qu'elles sont perdues. « Nous devons en parler »...

À leur décharge, c'est tout un secteur qui est bouche bée. Plusieurs fournisseurs craignent pour leur survie. Les industriels qui dépendent davantage des prix du marché ont pour certains « arrêté leur activité car ils se retrouvent avec des coûts de fabrication supérieurs aux prix de leurs produits », rapporte Nicolas Leclerc, cofondateur de la société de conseil et de courtage Omnegy. Les ménages sont en partie préservés par les tarifs réglementés de vente (TRV) qui évoluent selon des modalités de calculs complexes, avec un temps de retard. Enfin, avec son bouclier tarifaire annoncé fin septembre, le gouvernement tâtonne lui aussi. Il cherche à éteindre l'incendie en redessinant la fiscalité qui s'applique au gaz et à l'électricité mais compte surtout sur une hypothétique baisse des prix du gaz au printemps.

Un marché incohérent

« Le problème, c'est qu'on atteint des sommets et qu'on ne voit pas pourquoi la situation changerait », analyse Nicolas Leclerc. En cause, la reprise mondiale et un marché chinois qui capte une bonne partie du gaz mondial, un plafonnement des approvisionnements russes, un prix du carbone qui augmente du fait des ambitions

climatiques européennes, et accessoirement, sur le secteur électrique, « une libéralisation incohérente du marché européen, avec des prix qui dépendent des coûts marginaux de la dernière centrale appelée, fonctionnant généralement au gaz ou au charbon », dicit Philippe Jantzem, responsable de l'activité commerciale et de la tarification chez Enercoop.

Contrats longs

Que faire de toutes ces données ? D'abord s'engager sur des contrats de longue durée pour lisser la hausse, recommandent les deux spécialistes. Ce choix est presque contre-intuitif puisque les prix à deux ou trois ans sont eux aussi assez hauts. Mais « si on ne signe que pour un an, on paiera l'énergie très cher. La marche budgétaire risque d'être tellement haute qu'elle peut mettre ses finances à terre », explique Nicolas Leclerc.

« Dans les prochaines années, on aura d'autres chocs et contre-chocs, ajoute-t-il car il suffit d'un petit déséquilibre pour que les prix s'envolent ». Conséquence, les collectivités doivent aussi apprendre à plus long terme à moins dépendre des marchés de l'énergie. Parmi les pistes : moins consommer en rénovant ses bâtiments ^[1], en choisissant mieux son chauffage ou en s'interrogeant sur la sobriété. La signature de contrats longs avec des producteurs locaux (des PPA pour Power purchase agreements) devient parallèlement un moyen efficace, d'autant que les acteurs publics peuvent les aider à émerger. « En Occitanie, notre coopérative développe des parcs et invite les collectivités à s'y associer, notamment pour simplifier l'accès au foncier », illustre Philippe Jantzem.

Dans le bâtiment neuf ou rénové, la sobriété énergétique attendra

Revanche de l'autoconsommation

Dernière option : produire soi-même une partie de l'électricité dont on a besoin. « Le but ultime n'est pas d'avoir un kilowattheure le moins cher possible, c'est de réduire sa facture », rappelle Pierre Crépeaux, responsable du service environnement de la ville de Lorient. Plus fourmi que cigale, la sous-préfecture du Morbihan multiplie depuis 2016 les projets d'autoconsommation photovoltaïque sur ses écoles, gymnase ou centre technique municipal, avec cet argument qu'il faut se prévaloir contre les hausses des prix de l'énergie. « On a beaucoup entendu que c'était un peu cher notre affaire. Ou que nos hypothèses d'augmentation de prix étaient élevées. On y est pourtant », constate Pierre Crépeaux.

- L'autoconsommation d'énergie s'étend à Malaunay ^[2]
- « Quatorze nouveaux projets d'autoconsommation en cours » à Morbihan Energies ^[3]

D'après ses calculs, la commune a investi 596 000 euros depuis 2008. Elle a fait 531 000 euros d'économies en coût de fonctionnement. « Cela veut dire qu'en 2021, tous nos investissements auront été remboursés. Sur vingt ans, les gains sont gigantesques et l'augmentation des prix ne fait que légitimer et renforcer notre stratégie d'autonomie ». D'ici la fin du mandat, Lorient espère n'avoir qu'un gigawattheure d'électricité à acheter chaque année (contre 7 GWh en 2019). Reste un hic. Les collectivités qui vont voir leurs factures énergétiques exploser auront-elles en plus les moyens de payer ces centrales locales ? « Oui si l'on s'appuie sur l'investissement participatif des habitants du territoire, poursuit-il. Car on reste ainsi sur des charges de fonctionnement ».

CHIFFRES CLES

168,4 euros le mégawattheure : c'est le plafond atteint sur le marché à terme de l'électricité le 5 octobre. Au printemps, on s'était inquiété d'un premier pic à... 69 euros.

12,6 % : c'est l'augmentation (TTC) au 1er octobre du tarif réglementé de vente du gaz (TRV). Le bouclier tarifaire annoncé par le gouvernement bloque les hausses attendues en novembre (20 %) et en décembre (10 %).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Energies renouvelables : le Sipperec fait un premier pas vers les PPA
- Autoconsommation : les circuits courts de l'électricité
- Développement du photovoltaïque : quel rôle pour les collectivités territoriales ?

Rapport sur les Orientations budgétaires 2022

- Annexe Ressources Humaines-

L'article D.2312-3 du CGCT dispose que « le rapport sur les orientations budgétaires prévu à l'article L.2312-1 du même code comporte des informations relatives :

1°) A la structure des effectifs ;

2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3°) A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. »

LES EFFECTIFS

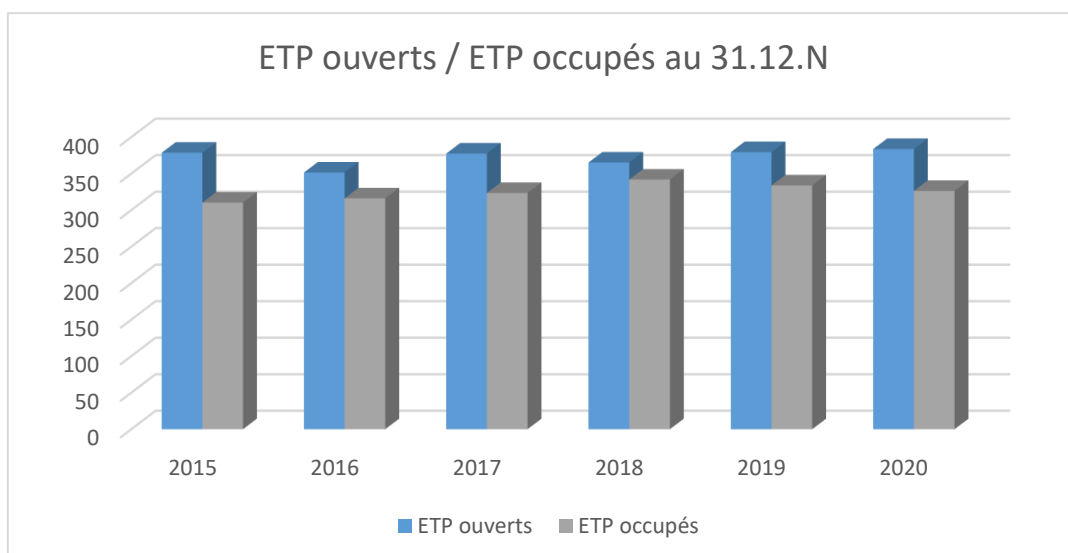
1) Evolution des effectifs

Entre 2015 et 2020, les effectifs permanents employés par la collectivité au sens large ont cru de 5.16%.

Cette évolution concerne exclusivement la Communauté d'agglomération qui exerce l'essentiel des compétences, et notamment la compétence scolaire et périscolaire où se concentre 127.81 ETP.

Dans le cadre de l'employeur unique la création de services communs a entraîné le transfert des agents de la ville (sauf police municipale) et du CCAS, visible entre 2018 et 2019.

	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
ETP ouverts	378.65	351.58	377.54	365.24	379.54	383.78
ETP occupés	310.32	316.15	323.55	341,85	333.86	326.33
CAGV	281.71	285.14	293.84	313.14	327.07	319.74
Ville	26.81	29.21	27.91	26.91	6.79	6.59
CCAS	1.80	1.80	1.80	1.80	0.00	0.00



2) Structure des effectifs

La Communauté d'agglomération du Grand Verdun, la Ville de Verdun et le CCAS sont organisés selon un organigramme commun régi par une convention de mutualisation qui a vocation à s'étendre progressivement sur les communes du territoire de la communauté d'agglomération. Au 01.01.2021, les communes de Belleray, Haudainville ont été rejointes par celles de Champneuville et Thierville. Les communes de Sivry et Vacherauville bénéficiaient quant à elles de conventions de mise à disposition d'agents de la CAGV (secrétariat de mairie).

Au 31.12.2020, la collectivité emploie 373 agents (9 de moins qu'au 31.12.2019) pour 326.33 ETP.

	Catégories				Total
	A	B	C	Sans	
Titulaires et stagiaires	17	38	215	0	270 (72.39%)
Contractuels	15	21	64	3	103 (27.61%)
Total en nombre	32 (8.58%)	59 (15.82%)	279 (74.80%)	3 (0.80%)	373

NB : 6 emplois aidés, 2 services civiques et 2 jeunes sous contrat d'apprentissage travaillaient également dans la collectivité à la fin de l'année 2020, mais ils ne sont pas comptabilisés dans les effectifs permanents.

Certains agents ne sont pas en position d'activité et ne sont donc pas rémunérés par la CAGV :

- 2 agents en position détachement dont la carrière se poursuit
- 1 agent privé d'emploi et géré par le Centre de gestion
- 1 agent en disponibilité pour suivre conjoint
- 2 agents en disponibilité pour convenances personnelles

3) Répartition par filière

	Catégories				Total
	A	B	C	Sans	
Administrative	21	16	72		109 (29.22%)
Technique	6	6	98		110 (29.49%)
Sociale	1		37		38 (10.19%)
Animation		8	60		68 (18.23%)
Police		2	5		7 (1.88%)
Culturelle	3	17	4		24 (6.43%)
Sportive		10	3		13 (3.48%)
Sans filière	1			3	4 (1.07%)
Total en nombre	32	59	279	3	373

4) Répartition par direction

Direction	Nombre d'agents	en %
Cabinet du Maire	1	0.27%
Direction Générale	6	1.61%
Police Municipale	7	1.87%
Juridique et Administration Générale	19	5.09%
Etat Civil, Cimetière, Archives	12	3.22%
Affaires Sociales	8	2.14%

Bibliothèques	14	3.75%
Culture, Mémoire et Communication	31.50	8.44%
Développement économique	2	0.53%
Ressources Financières	8	2.14%
Sports	31	8.31%
Ressources Humaines	10	2.68%
Enfance Animation et Jeunesse	95	25.47%
Petite Enfance et Vie Scolaire	60	16.08%
Informatique	5	1.34%
Affaires foncières et immobilières	6.5	1.74%
Urbanisme et Habitat	8	2.14%
Environnement et développement durable	7	1.87%
Services Techniques	42	11.26%
TOTAL	373	100

Nb : les nombres d'agents avec décimales correspondent à des agents partagés sur plusieurs directions

5) Modalité d'exercice du travail

	Postes à temps complet		Postes à temps non complet
	Temps plein	Temps partiel	
Agents de catégorie A = 32	27	4	1
Agents de catégorie B = 59	49	5	5
Agents de catégorie C = 279	115	28	136
Sans catégorie = 3	3	0	0
Total en nombre	194	37	142
Total en pourcentage	52.01%	9.92%	38.07%

Les services les plus impactés par le travail à temps non complet sont les services scolaires et périscolaires.

LES DEPENSES

1) Les dépenses de personnel en 2020

Le poste « dépenses de personnel » est arrêté en 2020 à 13 886 776 € contre 14 122 374€ en 2019 soit une baisse mesurée de 1.67%.

Ce chiffre représente la somme des chapitres 012 de la CAGV, de la Ville et de CCAS, hors chantier d'insertion.

Il doit cependant être corrigé en prenant en compte :

- 242 989 € au titre des atténuations de charges : remboursements indemnités journalières CPAM, indemnisation assurance statutaire sur accidents du travail et maladie professionnelle, subventions emplois aidés,
- 149 056 € au titre du remboursement des agents mis à disposition, et des remboursements de décharges syndicales

Il faut enfin ajouter les charges annexes aux dépenses de personnel (formation, habillement, médecine, déplacements, subvention au COS) soit 218 219 €.

2) Régime indemnitaire

Un cadre indemnitaire a été prévu par délibérations de la CAGV, de la Ville et du CCAS et s'organise en 2 grandes familles :

- Les primes versées une fois par an
 - La prime de fin d'année : versée en décembre, elle représente 417 662 € brut en 2020
 - La prime d'assiduité : versée en juin, elle représente 40 795 € brut en 2020
- Les primes à versement mensuel : elles prennent différentes appellations et sont régies par des règles spécifiques selon la filière d'appartenance et les grades.
Elles représentent globalement une enveloppe annuelle de 872 730 € brut en 2020

En 2020, une prime exceptionnelle « COVID » fut versée en décembre 2020. Elle a représenté 73 770 € brut et a bénéficié à 232 agents.

Depuis 2017, la collectivité a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience professionnelle et de l'expertise (RIFSEEP), comprenant une part fixe versée mensuellement et liée aux fonctions exercées, ainsi qu'une part variable à versement annuel, liée à la manière de servir. A ce jour, presque tous les agents de la collectivité bénéficient de ce nouveau régime amené à remplacer tous les autres dispositifs indemnitaires. Certaines filières et grades en sont encore exclus dans l'attente de parution des textes correspondant (police municipale ; enseignants du conservatoire)

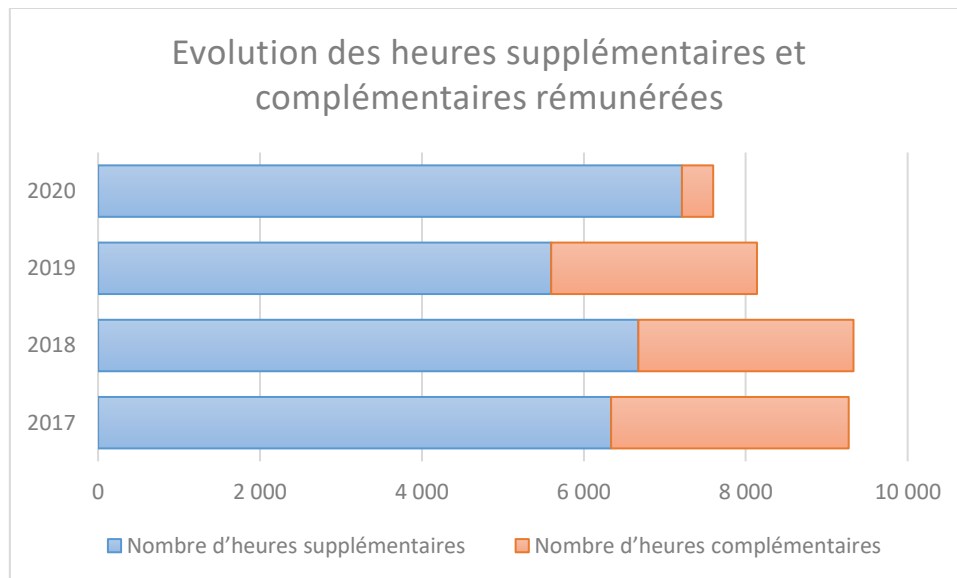
3) La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) n'est pas un élément de rémunération attribué à la discrétion de l'autorité territoriale. C'est un élément légal de rémunération, assimilé au traitement de base et non au régime indemnitaire, qui doit être attribué dès lors que l'agent titulaire remplit des fonctions ou des sujétions particulières visées par décrets.

Fondement du versement	Points attribués	Bénéficiaires
1.Direction générale et direction adjointe	35 ou 25	1
2.Encadrement service / équipe	25	17
3.Encadrement technique de proximité (>5 agents)	15	8
4.Responsable service police de 5 à 25 agents	15	1
5.Chef de bassin	15	1
6.Chef de musée, direction pédago. école musique	30	2
7.Régisseur	15	3
8.Accueil à titre principal	10	25
9.ATSEM en quartier prioritaire	10	9
10.Secrétaire mairie de communes < 2000h	15	3
TOTAL	53 402 €	70

4) Heures supplémentaires et complémentaires (payées)

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'heures supplémentaires	6 337	6 674	5 597	7 212
Nombre d'heures complémentaires	2 935	2 657	2 542	386
TOTAL	9 272 h	9 331 h	8 139 h	7 598 h
Valorisation brute	174 100 €	168 591 €	144 787 €	126 896 €
Equivalent en ETP (1 ETP= 1607h)	5.77	5.81	5.06	4.73



5) Avantages en nature

Logement

Au 31.12.2020, 3 agents bénéficiaient d'un logement attribué par nécessité absolue de service. Dans ce cadre, la mise à disposition est gratuite mais conformément à la réglementation, les charges de fonctionnement sont acquittées par les bénéficiaires :

- CAGV : conciergerie (2 logements),
- Ville : gardien du cimetière (1 logement)

Véhicule

Aucun agent n'est autorisé à rentrer à son domicile avec un véhicule de la collectivité, exception faite des agents qui sont placés en astreinte (semaine ou week-end).

Titres restaurant

Depuis septembre 2015, la collectivité a repris en régie l'attribution de titres restaurant, auparavant gérée par le Comité des Œuvres Sociales du personnel.

La valeur faciale d'un titre restaurant est de 4€, et la participation employeur est de 50%.

L'attribution est faite au regard du planning des agents et représente en 2020 l'octroi de 32 401 titres pour un coût total de 129 204 € et un résiduel pour la collectivité de 64 602 €.

Protection sociale complémentaire

La collectivité cofinance la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit une garantie maintien de salaire (complément de salaire versé en cas de maladie au-delà de 90 jours cumulés générant le passage à demi traitement). Cette participation est de 7€, 10€ ou 12,50€ par mois en fonction du niveau de rémunération.

Cela représente en 2020 une dépense de 10 468 € pour 95 agents bénéficiaires.

Enfin, il n'y a aucune intervention en matière de protection santé.

Œuvres sociales

La collectivité a versé en 2020 une subvention de 114 447 € au comité des œuvres sociales (soit 109 538 € de subvention correspondant aux conditions figurant dans la convention signée et 4910 € d'attribution complémentaire suite à la délibération du 31.08.2021).

A cela s'ajoute une subvention de compensation pour le personnel mis à disposition tout au long de l'année par la CAGV et qui fait l'objet d'une facturation au COS : 23 482 €

Le COS de Verdun regroupait 334 adhérents actifs et 87 adhérents retraités en 2020. Sur cet effectif, 59% des adhérents du COS ont souhaité bénéficier du CNAS (comité nationale d'action sociale), organisme offrant un large éventail de prestations. En 2020, les prestations versées par le CNAS aux agents adhérents représentaient 52 671 € pour une cotisation de 49 459 €.

LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Le cadre a été fixé par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

La durée de référence du travail est donc fixée à 35 heures par semaine ou 1 607 heures par an.

A Verdun, la durée effective du travail est de 37 heures hebdomadaire avec octroi annuel d'environ 10 jours de RTT (octroi recalculé chaque année en fonction de nombre de jours fériés tombant en semaine).

L'organisation du travail est faite sur 4.5 jours, du lundi matin au vendredi midi, à l'exception de certains services (état-civil, scolaire, périscolaire, bibliothèque, aquadrome).

Afin de faciliter la gestion horaire des agents, un système de badgeuse (physique ou via internet) fonctionne sur tous les sites de la collectivité, à l'exception des services scolaires et périscolaires. Le logiciel « Octime » permet aux agents d'organiser leur temps de travail en fonction de plages de présence obligatoire (9h-11h30 et 14h-16h30) et de plages variables, et de gérer leurs congés.

1) Les droits à congés et absences

Le droit à congé est de 5 fois l'obligation hebdomadaire de service, soit 25 jours pour un agent à temps complet travaillant 5 jours.

A cela s'ajoute les journées RTT précitées.

Certaines autorisations d'absence sont octroyées en raison d'événements familiaux (mariage, décès, maladie d'un enfant, ...) conformément à la délibération du 05.07.2016.

Enfin, la collectivité accorde 3 types de congé supplémentaires qui portent donc atteinte à la réglementation sur les 1607 heures annuelles et qui seront supprimés au 31.12.2021 (signature d'un accord collectif local avec l'organisation syndicale majoritaire)

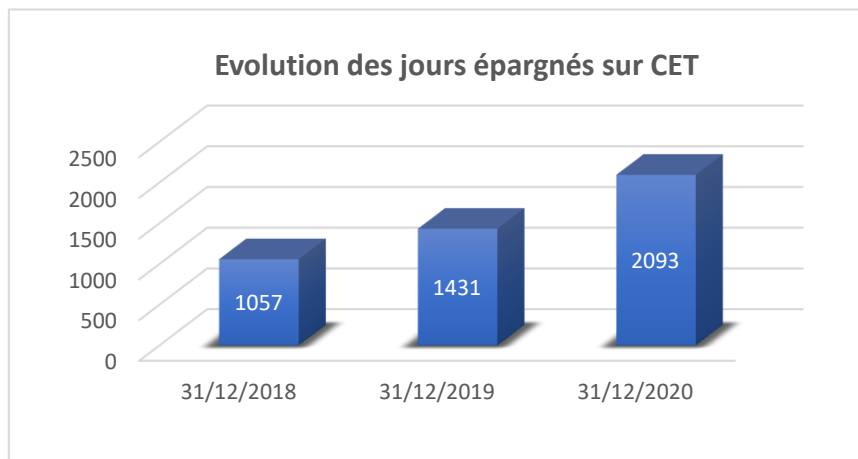
- Ancienneté : un agent cumulant 5 ans de services publics bénéficiera d'une demi-journée de congé dit « ancienneté », une journée après 10 ans,
- Pont : en moyenne, le Président accorde chaque année, en fonction du calendrier 2 ponts, le plus souvent une journée et une demi-journée.
- Retraite : lorsqu'un agent fait valoir ses droits à la retraite, il bénéficie de 15 jours de congé à poser avant son départ.

2) Compte Epargne Temps (CET)

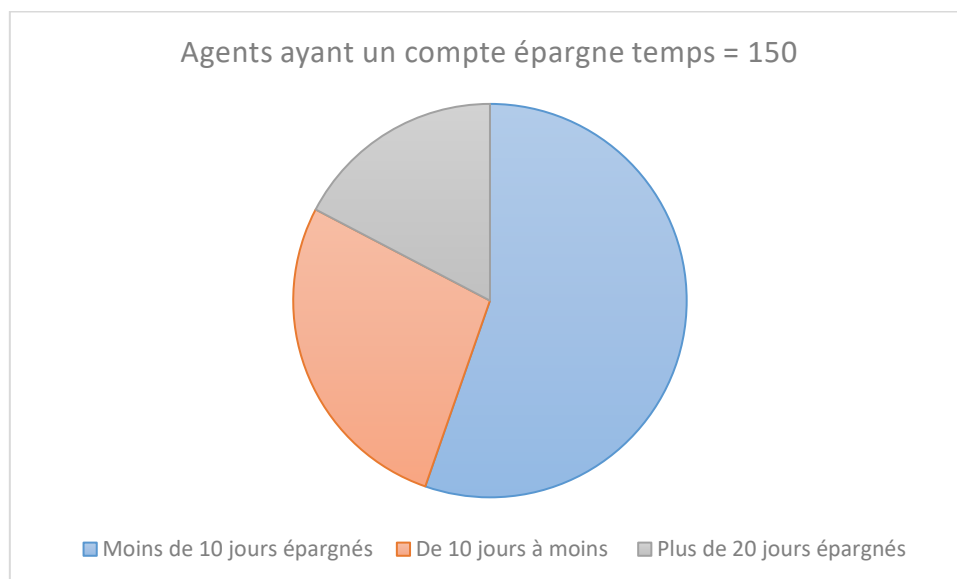
Le compte épargne temps a été instauré dans la Fonction Publique Territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004. La mise en place dans les collectivités verdunoises a été autorisée par délibération du conseil municipal du 18.01.2005 et du conseil communautaire du 24.01.2005 après avis du comité technique paritaire du 17.11.2004.

Les jours épargnés peuvent être rémunérés uniquement si une délibération de la collectivité le permet. A ce jour, aucune délibération dans ce sens n'ayant été adoptée, les jours épargnés doivent donc être utilisés, sauf en cas de mutation ou ils peuvent être transférés au nouvel employeur par convention.

Au 31.12.2020, la collectivité comptabilisait 150 comptes épargne temps ouverts, totalisant 2093 jours épargnés (1431 au 31.12.2019 et 1057 au 31.12.2018). Cela représente l'équivalent de 9.14 ETP.



	Moins de 10 jours épargnés	De 10 jours à moins de 20 jours épargnés	Plus de 20 jours épargnés
Nombre d'agents	83 = 409.5 jours	41 = 615.5 jours	26 = 1068.5 jours



EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2022

1) Evolution des dépenses

Les charges de personnel pour 2021 étaient estimées à 14 301 814 € aux budgets primitifs (hors chantier d'insertion). A ce jour, l'année n'étant pas encore clôturée, le niveau prévisionnel des dépenses de personnel pour 2021 devrait être de l'ordre de 14 348 067 € tous budgets confondus.

Pour l'exercice 2022, ces charges prévisionnelles de personnel s'établissent à 14 858 187 € soit +3.89% par rapport au budget primitif 2021 et +3.55% par rapport au compte administratif 2021 anticipé.

Cette évolution s'explique notamment par 430 000 € de recrutements prévus dans le cadre de la gestion pluriannuelle du personnel (remplacement de départs en retraite, de départs imprévus, recrutement sur de nouveaux postes non encore pourvus), par l'augmentation de l'enveloppe intérim et de celle relative aux heures supplémentaires et complémentaires liée à la tenue en 2022 du Grand Festival et des échéances électorales, et enfin le meilleur dimensionnement de l'enveloppe affectée au programme DEMOS.

A cela s'ajoutera l'intégration des agents des communes qui adhéreront à la mutualisation en janvier 2022 (Sivry, Vacherauville, Chattancourt). Il est rappelé que ces transferts s'accompagneront en fin d'exercice par des recettes en provenance desdites communes, sous forme d'attributions de compensation, et correspondant au « remboursement » des missions restées communales.

2) Mutualisation à l'échelle du territoire : poursuite de la démarche vers l'employeur unique

La convention de mutualisation régissant les dépenses de personnel des collectivités verdunoises sur la base d'un organigramme unique par métier permet depuis le 01.01.2020 d'atteindre de l'objectif d'employeur unique annoncé lors de la création de la communauté d'agglomération du Grand Verdun en 2015. Ainsi les communes du territoire souhaitant intégrer ce dispositif peuvent désormais plus facilement adhérer par la signature d'un acte d'adhésion entraînant création d'un service commun territorialisé (au nom de la commune signataire) et transfert à l'EPCI de l'ensemble des personnels de la commune signataire.

Au 01.01.2020, ont adhéré les communes de Belleray et Haudainville.

Au 01.01.2021, ont adhéré les communes de Thierville, Champneuville.

Au 01.01.2022, devraient adhérer les communes de Chattancourt, Sivry la Perche et Vacherauville.

3) Engager une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Sur la base des entretiens d'évaluation individuels mis en place depuis 2013, une politique globale de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences doit devenir le mode de gestion privilégié des ressources humaines pour repenser les modalités de mise en œuvre de l'action publique dans un souci permanent de rationalisation de la masse salariale.

Cela nécessite d'accompagner le parcours de chaque agent et préparer les éventuelles reconversions professionnelles, tout en répondant aux besoins à plus ou moins long terme de la collectivité, tant au regard des postes et métiers actuels, qu'aux évolutions à venir.

En parallèle d'une réflexion sur les outils à notre disposition, cette démarche devrait être mise en œuvre courant 2022.

4) Coter les postes au regard du régime indemnitaire

La politique indemnitaire de la collectivité doit répondre à une cohérence comprise de tous.

La mise en place du RIFSEEP pour la quasi-totalité des agents doit désormais s'accompagner d'un travail de cotation de l'ensemble de nos postes afin de s'assurer d'une adéquation entre fonctions et responsabilités exercées par chacun et le régime indemnitaire perçu (hors volet « manière de servir » prévu par le CIA - complément indemnitaire annuel), en s'affranchissant peu à peu des situations héritées du passé.

VILLE DE VERDUN	BASE 2019	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2,00%										
Invest. amortissables en volume actualisé par an (D21) :	3 000 000				4 574 487	12 300 000	2 963 000				
Fonds de concours(D20) :	2 500 000				4 000 000	2 500 000					
Subventions d'investissements transférables en % (R10) :	0,00%				1 089 818	3 397 659	5 108 624				
autofinancement des travaux en % (R1068-2)	30,00%										
Durée de vie moyenne des investissements amortissables	25										
Durée moyenne du mode de calcul des quotes parts de subvention	25										
Solde des restes à réaliser					2 000 000	3 000 000	5 000 000	6 000 000			
taux moyen des emprunts nouveaux :	3,00%										
durée moyenne des emprunts nouveaux :	15										
date moyenne de mobilisation des emprunts (calcul des ICNE)	30/06										
PLAN PLURIANNUEL DU PERSONNEL											
I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")					14 348 067	14 578 128	14 552 679	14 483 781			
clé de répartition	21,03%				14,53%	14,53%	14,53%	14,53%			
Charges de personnel propre à la Ville de Verdun					2 085 104	2 118 537	2 114 839	2 104 826			
chap 012	1,00%				330 557	365 204	370 682	376 243			
Atténuat charges "013" (maladie cont,AT,CAE...)	1,00%				500	500	500	500			
Attributions de Compensation liées à la mutualisation art 7321					1 899 064	1 897 850	1 888 673	1 873 101			
POLITIQUE FISCALE	évo bases										
Taxe d'Habitation / evo bases et evo taux	1,50%	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34			
Taxe Fonciere Bâti / évo bases et évo taux	1,50%	6,78	6,78	6,78	32,50	32,50	32,50	32,50			
coefficient correcteur					0,43	0,43	0,43	0,43			
Taxe Fonciere Non Bâti / évo bases et évo taux	1,50%	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35			
EVOLUTION AUTRES DEPENSES ET RECETTES											
évolution des autres dépenses de fonctionnement en % par an :	1,00%										
évolution des dotations d'etat en % par an (DGF ,autres) :	1,00%										
évolution des autres recettes en % par an :	1,00%										
RESULTAT DE LA SIMULATION											
Solde du report à nouveau après affectation					3 824 812	2 108 268	1 852 702	1 326 864	539 568	482 501	1 679 327
Résultat de fonctionnement de l'exercice					2 283 456	2 062 211	1 474 162	1 412 704	1 424 740	1 196 826	1 144 675
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter					6 108 268	4 170 479	3 326 864	2 739 568	1 964 308	1 679 327	2 824 001
Résultat antérieur d'investissement					-1 489 466	-1 643 317	1 331 262	3 537 108	1 273 569	-2 103 839	4 433 551
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation					-2 353 850	-843 292	-794 154	-4 263 539	-5 577 408	5 055 582	-2 010 558
Affectation liée au remboursement de la dette					0	0	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)					2 200 000	4 000 000	3 000 000	2 000 000	2 200 000	1 481 808	0
Résultat d'investissement de l'exercice après affectation					-153 850,45	3 156 708,42	2 205 846	-2 263 539	-3 377 408	6 537 390	-2 010 558
Résultat de clôture d'investissement					-1 643 317	1 513 392	3 537 108	1 273 569	-2 103 839	4 433 551	2 422 993
Résultat de clôture cumulé					4 464 952	5 683 871	6 863 972	4 013 137	-139 531	6 112 878	5 246 994
Emprunts nouveaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cumul provisions											